

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 31 MARS 2015

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 23 mars 2015, accompagnée d'un ordre du jour comportant 78 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 41 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSÉ~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, ~~M. ANDRE~~, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, ~~M. BONJEAN~~, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr HAMBYE, Conseillers communaux et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général f.f.

M. DI RUPO, Bourgmestre f.f.: Mes chers Collègues en vous priant de bien vouloir accepter mes excuses mais on nous avait demandé d'entamer un dialogue constructif avec des représentants des supporteurs ce que nous avons tenté de faire. Avant d'entamer le Conseil communal, je vous invite à faire une minute de silence à la mémoire de notre ami, Pierre LIENARD qui fut échevin dans notre bonne ville.

Minute de silence

M. DI RUPO, Bourgmestre f.f. : Merci. Je voudrais excuser l'absence de M. ANDRE et le retard de M. BONJEAN. Vous signaler que le procès-verbal de la séance précédente est ici et bien entendu, en l'absence de remarque, il sera approuvé. La prochaine séance du Conseil communal sera le 28 avril à 18h00. Les points qui sont remis sont les points 16, 30, 37, 38, 39, 43. Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Merci. Nous nous étonnons du report des points 37 et 38 qui concernent les comptes de la RCA ainsi qu'un bilan sur les flux financiers au sein de celle-ci. Nous avons eu au niveau du Conseil d'administration, la présentation des flux financiers, donc, celle présentation était prête, donc, je ne comprends pas très bien pourquoi le point est reporté, la seule raison que je peux voir de ce report, c'est que des questions que nous avons posées entre temps étaient dérangeantes, par ailleurs, nous n'avons pas de réponse par rapport à ces questions ce qui contrevient au délai prescrit au

niveau du ROI. Par ailleurs, étant donné la non-prise en compte de nos remarques par rapport à ces flux financiers au sein de la RCA dans le budget, également au niveau du plan de gestion, étant donné différents éléments déjà évoqués, nous allons introduire un recours auprès de la tutelle pour avoir annulation de toutes les décisions prises par rapport à la RCA dernièrement. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie, Madame, donc, nous avons fait droit à la demande du Directeur financier qui nous a prié de bien vouloir postposer l'examen par le Conseil communal et nous nous sommes permis de lui dire « ok » mais bien entendu libre à vous d'introduire un recours, j'imagine, M. le Directeur général qu'au prochain Conseil communal, nous devrions pouvoir en discuter. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement une remarque préliminaire en ce qui concerne des distributions de documents au sein des Conseillers communaux, je crois que de telles distributions sont régies, on ne peut pas commencer à distribuer n'importe quoi, je fais allusion à une caricature qui au demeurant est assez drôle et comme beaucoup de caricatures contraires à la réalité mais voilà, je pense que c'est quand même important qu'on puisse respecter les règles et qu'on ne distribue pas aux Conseillers communaux tout et n'importe quoi sans l'aval du Secrétaire communal au préalable. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous voudriez qu'on règle...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ce n'est pas cela, M. le Bourgmestre mais je vous assure qu'il n'y a pas très longtemps, c'était une question qui était réglée et je me souviens par exemple d'un texte distribué par l'extrême gauche qui avait posé quelques problèmes et donc, on avait dit qu'il fallait quand même des règles dans la distribution, donc, je souhaiterais que les règles appliquées une fois valent tout le temps.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Les Conseillers communaux s'ils veulent vous transmettre un document, ils pourront quand même ? Bon, ça va. Alors, dans le point 1 jusqu'à la lettre « s », est-ce qu'il y a des remarques ?

1^{er} Objet : POLICE - CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue de Jéricho à Jemappes. GEP 6002/JE/77

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR - Place de Jéricho à Jemappes. GEP 6002/JE/76

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

c) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue Mac Donald à Jemappes. GEP 6002/JE/85

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

d) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue des Prélles à Jemappes. GEP 6002/JE/113

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

e) Création d'un emplacement PMR - Rue Lloyd George à Jemappes. GEP 6002/JE/82

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

f) Création d'un emplacement PMR - Avenue du Champ de Bataille à Jemappes. GEP 6002/JE/22

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

g) Création de deux emplacements PMR - Rue Demalzine à Jemappes. GEP 6002/JE/41

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

h) Réglementation du stationnement - Place de Briare à Jemappes. GEP 6002/JE/165

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

i) Réglementation du stationnement - Avenue Maréchal Foch à Jemappes. GEP 6002/JE/89

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

j) Réglementation du stationnement - Rue Demalzine à Jemappes. GEP 6002/JE/41

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

k) Réglementation du stationnement - Rue de Maisières à Nimy. GEP 6002/NI/16

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

l) Réglementation du stationnement - Parc du Bois de Mons à Mons. GEP 6002/37

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

m) Réglementation de la circulation - Rue Jean Jaurès à Cuesmes . GEP 6002/CU/48

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

n) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue des Trois Boudins et Place du Manège à Mons. GEP 6002/366

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

o) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rues Marcel Stievenart, Vilain XIII, Raoul Follereau et Clos Nestor Nicaise à Maisières. GEP 6002/MAIS/OD

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

p) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rues Oscar Sturbois et Pierre Dewit à Havré. GEP 6002/HAV/OD

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

q) Instauration d'une zone de chargement/déchargement - Rue de la Fonderie à Mons. GEP 6002/154

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

r) Instauration d'une zone bleue - Rue du Delta à Cuesmes. GEP 6002/CU/3

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

s) Abrogation d'un emplacement PMR – rue des Viaducs à Nimy. GEP 6002/NI/2

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

2^e Objet : Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction – agression gardien de la paix. Contentieux DIVIS1/AN

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

3^e Objet : Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction – agression cantonnier. Contentieux DIVIS1/AN

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

4^e Objet : Autorisation d'introduire une action en justice contre un auteur de projet-Travaux de réaménagement rue de Nimy. Contentieux Travaux

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

5^e Objet : Immeuble sis rue du Berceaux, 11 à Cuesmes. Commandement interruptif de prescription. Opposition. Contentieux Voirie

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

6^e Objet : Autorisation d'introduire une action en justice afin d'obtenir la résiliation de la convention d'occupation à titre précaire et par voie de conséquence obtenir un titre exécutoire pour procéder à l'expulsion des lieux sis rue de la Seuwe, 10 à Mons. Contentieux Regfonc/EC

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est pour les points 6 à 10, en fait, de façon générale, donc, on voit de plus en plus arriver pour le moment ce type de litige entre des occupants qui ne paient pas leur loyer et des propositions d'expulsion, on en voit arriver de plus en plus, donc, la première chose, c'est que j'avais une question, est-ce qu'il y a eu une ligne de conduite qui a été faite dernièrement pour mettre un peu d'ordre et la deuxième, c'est de se demander un peu comment on arrive aussi tard dans des procédures pareilles, est-ce qu'on ne peut pas beaucoup plus tôt faire une médiation ou aller chez le Juge de paix plutôt que d'attendre d'avoir des situations pareilles, donc, deux questions, est-ce qu'il n'y a pas possibilité de faire des choses avant et deuxièmement, comment cela se fait qu'il y a de plus en plus de points de ce style qui arrivent au Conseil communal, est-ce qu'il y a eu une ligne dite au service ou quoi, alors, dans ce cas-là, peut-on partager cette politique portée par le Collège, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Concernant le point 6, je voudrais savoir si on parle du point 6 uniquement ou bien si on parle des autres points en même temps ? Le 6.

Concernant le point 6, nous avons noté que nous n'avons aucune information finalement sur les raisons pour lesquelles l'ASBL refuse de déménager. Il y a probablement des raisons objectives à cela mais je ne vois nulle part noté cela, donc, si vous pouviez éclairer ma chandelle parce que nous, on est pratiquement obligés de s'abstenir puisque voilà, il n'y a pas de raison objective qui sont mentionnées. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Donc, aux points 7, 8, 9 et 10, la Ville de Mons expérimente le risque de propriétaire et donc, elle se trouve face à des locataires qui ne paient pas ou paient très mal et donc, notre questionnement n'est pas tellement – c'est un phénomène de société, donc, on ne va jeter la pierre à qui que ce soit – mais quand on voit des arriérés pour l'un de 26.000 euros, pour l'autre de 20.000 et pour le troisième de 13.000, nous pensions que là, il y a un problème de gestion et donc, il y a une responsabilité en tout cas du Collège. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin, pourriez-vous avoir l'amabilité de répondre à ces questions ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, merci, M. le Président, donc, en ce qui concerne le point 6, cette ASBL avait un contrat à titre précaire et devait quitter les lieux avec un

préavis d'un mois dès que la Ville souhaitait reprendre son local, donc, nous avons eu plusieurs contacts avec la personne qui dirige cette ASBL. Nous lui avons proposé un premier local qu'elle a refusé puis elle a accepté d'aller un peu plus loin, nous lui avons proposé un deuxième local, elle a dit que c'était trop loin, on lui a proposé un troisième local, elle a encore refusé ce troisième local. En plus, de ce contrat à titre précaire qu'elle a, donc, les loyers ne sont pas payés, le courant n'est plus payé non plus, donc, elle s'est servie du courant du parking d'une manière tout à fait illégale. Aujourd'hui, cette même personne fait un commerce de vêtements. Le local n'est pas agréé pour stocker des tonnes de vêtements comme elle le fait. S'il y a un incendie, nous en porterons tous la responsabilité. J'ai reçu plusieurs fois cette personne pour essayer de trouver avec elle des solutions. Je crois que c'est une brave personne qui essaie d'aider son prochain mais je crois que nous avons aussi des responsabilités vis-à-vis de tous les locataires pouvons pas les mettre en péril, de plus, nous avons un projet à mettre en place dans ce bâtiment, dans ce local qui appartient à la Ville de Mons et nous ne faisons, qu'après des discussions de plusieurs mois, nous ne faisons qu'appliquer une convention qu'elle devrait respecter et qu'elle refuse obstinément de respecter et je suis le premier à regretter que nous soyons obligés d'aller devant un juge pour régler ce litige parce que cette personne est endettée, ça ne va faire qu'accroître son niveau d'endettement mais il y va de la sécurité des gens, il y va des projets que nous voulons développer à la rue de la Seuwe et il y va de respect des conventions qui sont signées de part et d'autre. En ce qui concerne la politique de la Régie foncière, effectivement, nous sommes en train de remettre de l'ordre dans tous les dossiers et nous constatons qu'il y a des retards de paiement. Nous essayons de négocier, nous faisons des plans d'apurement avec les locataires pour éviter des drames sociaux. Si, on ne négocie pas, que l'on va trop vite devant le Juge, on nous reproche d'être inhumain, vous ne faites pas le nécessaire pour essayer de trouver des solutions et puis, quand on va jusqu'au bout des solutions et qu'on ne sait plus dialoguer et que les gens s'obstinent à ne plus payer, on n'a pas d'autre choix que la voie judiciaire. Voilà.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: Merci M. l'Echevin. Oui, je vous en prie, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On sait tous qu'une grande partie de notre population a des grandes difficultés financières mais je crois qu'on pourrait s'inspirer de ce qui se fait depuis quelques années chez Toit et Moi où l'arriéré locatif a été la priorité à la fois des cellules sociales et des assistants sociaux et c'est ce pourquoi, je crois que la situation financière de Toit et Moi s'améliore de mois en mois et je crois que ce serait à mon avis un exemple à prendre. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: J'ai peut-être été inattentive mais je n'ai pas eu de réponse sur s'il y avait une politique qui avait été décidée parce qu'on voit quand même beaucoup de points qui sont arrivés en ce moment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, c'est le fait du hasard qu'il y en a autant mais il n'y a pas de politique. En revanche, je pense que d'une manière plus précoce, on devrait pouvoir venir à l'avenir au Conseil communal, ce serait à mon avis mieux, voilà, parce que les montants sont quand même comme vous le dites considérables, nous l'avons noté et on fait avec ce qu'on a mais je comprends cette remarque.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 24^e annexe

7^e Objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un appartement sis Esplanade du Dragon, 242 à Mons. Contentieux Regfonc

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le point 7, oui, je vous en prie. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci, donc, dans le titre du point 7, on dit ceci

« Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, cela : ok, de résolution du bail et d'expulsion des lieux », donc, on parle d'expulsion des lieux dans le titre, or, dans l'article qu'on nous demande de voter, l'article unique qu'on nous demande de voter, on ne parle que du recouvrement de créances, on ne parle pas d'expulsion, là, on dit plutôt que c'est l'AIS qui s'occupe de l'expulsion, donc, ce n'est pas très clair finalement sur quoi on doit voter. Et alors, une deuxième chose sur ce point, ici, on parle de problèmes d'ordre technique qui serait la cause du non-paiement de créances, alors, la question que l'on se pose c'est « pourquoi, est-ce qu'on ne règle pas ces

problèmes techniques pour que tout rentre dans l'ordre », je pense que c'est comme cela qu'il faut procéder, d'abord, résoudre les problèmes techniques et probablement qu'à ce moment-là, la personne n'aura plus de problème pour payer ses loyers. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je pense que le titre qui est général « résolution du bail, expulsion des lieux », c'est vraisemblablement ce qui sera demandé en justice, j'essaie d'interpréter, c'est cela ? Donc, ici, on demande de pouvoir entamer la procédure judiciaire et bien entendu dans la procédure judiciaire, il sera demandé à la fois « résolution du bail, expulsion des lieux » pour l'appartement qui est situé à l'Esplanade du Dragon. Oui, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Au niveau juridique, cela devrait être une résiliation du bail parce qu'on met fin au bail. La résolution, on considère que le bail n'a jamais eu lieu, donc, le terme juridique devrait être une « résiliation », voilà, précision faite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci pour cette amélioration du texte : résiliation. Ok, on demandera.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

2 NON : MM. JOOS, BEUGNIES

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 25^e annexe

8^e Objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un appartement sis Grand-Place 4/F à Mons. Contentieux Regfonc

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le point 8, oui, je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Là, c'est concernant les points 8 et 9, mon commentaire.

Comme au dernier Conseil communal, notre point de vue reste toujours le même par rapport aux expulsions. Pour des problèmes d'ordre financier parce qu'expulser quelqu'un parce qu'il n'arrive pas à payer ses dettes, cela ne fait qu'augmenter sa détresse, donc, vous

pensez bien qu'on ne risque pas l'expulsion par choix, c'est qu'on est dans une situation extrêmement difficile aussi bien d'un point de vue financier mais aussi d'un point de vue psychologique, donc, nous estimons que d'autres pistes doivent être envisagées comme le médiateur de dettes, je n'en ai pas entendu parler, éventuellement l'aide d'un assistant social du CPAS par exemple, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'autres interventions. Croyez bien, M. BEUGNIES, il s'agit d'un montant de 26.884 euros, vous imaginez que les gens ne sont pas restés sans intervention, ils ont négocié, ils ont fait de la médiation, ils ont donné des plans d'apurement qui n'ont pas été respectés, c'est vraiment au bout du bout, du bout que le Collège se résout à entamer une telle procédure et pourquoi entamer une telle procédure, vous comprenez que nous avons un sentiment qui est partagé, nous comprenons ce que vous dites et nous le partageons mais si on ne le faisait pas, demain, cela veut dire que n'importe qui peut ne pas payer, dans ces conditions-là, comment voulez-vous continuer à gérer la Ville ? Ce n'est pas possible, donc, il arrive un moment où après avoir tenté l'impossible pour trouver une solution, les montants sont tels qu'il faut bien se résoudre à des procédures que nous n'aimons pas.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

1 NON : M. BEUGNIES

4 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 26^e annexe

9^e Objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un studio sis rue de la Peine Perdue 4/7 à Mons. Contentieux Regfonc

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE,

MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

1 NON : M. BEUGNIES

4 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 27^e annexe

10^e Objet : Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances relatives à la location d'un appartement sis rue de la Poterie, 17/3 à Mons. Contentieux Regfonc

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 28^e annexe

11^e Objet : Service de Prévention. Évaluation PSSP 2013-2014. Prévention 3.2015.6

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

12^e Objet : Service de Prévention. PCS. Approbation des rapports d'activités et financier 2014 et perspectives financières 2015 + modification du plan 2014-2019. Prévention 1.2015.6

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère: Je voulais profiter du point pour remercier le Service de Prévention et le Plan de cohésion sociale pour le travail de qualité qu'il réalise. Chaque PCS est spécifique et oriente son travail selon le besoin du terrain et très brièvement à Mons, pour ne pas être trop longue, le PCS travaille sur des axes tels que l'insertion socioprofessionnelle, le logement, l'animation et la santé. De multiples réunions

entre le PCS et différents partenaires et associations débouchent sur des initiatives et des projets originaux qui répondent aux besoins des citoyens et surtout des personnes précarisées. Je ne citerai que quelques initiatives qui pour moi reflètent une belle pro-activité sur les changements de société en matière de mouvement alternatif tel que le lancement d'une bricothèque qui est un endroit mis en commun de matériels de bricolage et de jardinage que l'on emprunte en cas de besoin. Une accorderie qui est un système d'échanges de services avec la particularité de brasser une mixité sociale et partenariale. Ce système mis en réseau international nous vient du Québec et si le Comité fondateur montois obtient l'agrément, ce sera la première accorderie belge à rejoindre ce réseau international. Une épicerie sociale qui va bientôt être lancée, il y a déjà eu des réunions de partenaires qui ont eu lieu et une étude de faisabilité est en cours ainsi que des recherches de financement. Ces initiatives, j'insiste, sont le résultat de consultations citoyennes qui étaient très actives et au cours desquelles des axes prioritaires d'actions ont été définis. Le PCS collabore aussi avec des partenaires dans différents domaines tels que l'insertion socioprofessionnelle, de personnes souffrant de problèmes sociaux ou psychologiques, l'alphabétisation, les sans-abris, le développement social, le logement d'urgence des familles, les ateliers de recherche de logements mais c'est surtout aussi 7 maisons de quartier qui vivent sous l'impulsion des travailleurs sociaux motivés et qui rendent la vie des cités plus agréables par des initiatives telles que des ateliers culinaires, de la culture de potager, des gratifierias, des espaces disponibles pour diverses associations, de l'écoute et de l'animation de quartier. Enfin, le PCS, c'est surtout un super réseau associatif et citoyen basé sur la solidarité et je propose de faire une toute-commissions pour que le plan de cohésion sociale vienne présenter ces projets de manière plus approfondie. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. D'autres interventions ? On va examiner un peu votre suggestion et on verra un peu ce que nous pourrions faire. Merci infiniment.

Moyennant toutes ces remarques, je peux considérer que le point 12 est approuvé. Merci.

ADOPTÉ à l'unanimité – 30^e annexe

Entrée de M. BONJEAN = 42 présents

13^e Objet : Service Techniques. Présentation du rapport d'activité final de l'évolution du programme « Communes Energ-Ethiques ». GRH/SH/ST/ConsE/Subv/2014/RA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, merci. Nous avons pris connaissance avec attention de ce rapport final de l'évolution du programme « Communes Energ-Ethiques », nous avons différentes remarques dont il pourrait être pertinent de tenir compte pour les actions à poursuivre. Tout d'abord, en ce qui concerne le cadastre énergétique dont il est question, moi, je considère plutôt cela comme une comptabilité énergétique, pour que ce soit vraiment un cadastre énergétique, il faudrait ajouter le suivi des interventions sur les bâtiments pour comprendre les causes de la diminution des consommations ou de l'augmentation de ces consommations, est-ce que c'est parce que les bâtiments sont vides, c'est parce qu'on y a fait des travaux, est-ce que c'est parce qu'il y a des changements de comportement, il s'agit d'établir un suivi plus précis et alors, cela pourra s'appeler un cadastre énergétique. Par rapport à cette comptabilité énergétique qui a été réalisée, nous nous posons des questions par rapport au fait de savoir si elle est complète. On évoque dans le rapport 150 bâtiments communaux, alors qu'en 2012, apparemment, 79 bâtiments étaient suivis, alors qu'on est plutôt dans une tendance de réduction du nombre de bâtiments pourquoi est-ce qu'on a 150 bâtiments communaux maintenant, donc, où est-ce qu'il y a un problème ? On se demande également ce qu'il en est par rapport aux bâtiments gérés par notamment le CPAS et la Régie foncière, on parle énormément de locatif, est-ce qu'il y a également un suivi qui est effectué par rapport à ces bâtiments-là, si ce n'est pas le cas, cela pourrait vraiment être intéressant étant donné qu'on a quand même une responsabilité par rapport aux locataires et s'ils sont dans un bâtiment pas bien isolé, ils pourraient se retrouver dans un état de précarité énergétique. Par rapport au potentiel d'économie, on a lu avec attention que les serres communales étaient le premier poste de dépenses énergétiques au niveau de la Ville, alors, on est très étonnés de voir qu'il y a encore des serres chauffées à Mons alors qu'on est quand même sous plan de gestion, il faut faire des économies un peu partout. La Ville dépense beaucoup d'argent en énergie, pourquoi, est-ce qu'il y a encore des serres chauffées et combien coûtent ces serres chauffées à la Ville de Mons et alors qu'est-ce qu'il y a dedans, quels types de plantes met-on dans ces serres ? Est-ce qu'on ne pourrait pas revoir au niveau du Service Plantations les techniques pour éviter de devoir encore se servir de serres chauffées ? Alors, au niveau énergie renouvelable, on regrette le fait qu'on n'investisse pas davantage dans l'installation de photovoltaïques, on ne voit que 4 toitures qui ont été équipées durant la période du plan d'action. Enfin, par rapport à tout ce qui est réduction de la consommation d'énergie, on voit donc et on l'a déjà vu dans le budget 2015 qu'il y a plus de 2 millions d'euros qui sont investis, on s'en réjouit tout à fait seulement il y a un petit bémol à cela, donc, on avait

posé une question récemment au service par rapport à l'optimisation de l'épaisseur de l'isolation thermique des parois, on a bien reçu des réponses du service et nous les en remercions mais on est très étonnés par rapport aux conclusions de cette étude qui dit que l'on peut se contenter de 12 cm d'isolation. On a le sentiment que les conclusions de cette analyse sont plus politiques que techniques et elles sont en contradiction complète avec une autre étude qui a été réalisée là par la Ville de Gembloux, par un expert en la matière qui s'appelle Daniel Comblin et je vais me permettre de vous lire ses conclusions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Qui est-ce ce monsieur ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: C'est un expert dans tout ce qui concerne justement isolation thermique des bâtiments.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Écoutons l'avis de l'expert.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Une des premières conclusions qui ressort de l'analyse est que les épaisseurs qui sont encore habituellement proposées dans les projets actuels de construction ou de rénovation soit 5 à 6 cm dans les murs et 12 cm en toiture ne sont plus adaptées au prix élevé de l'énergie en cours aujourd'hui et encore moins à ceux encore plus élevés qui auront cours dans un avenir de plus en plus proche. En effet, les ordres de grandeur qu'il convient d'intégrer aujourd'hui sont d'un tout autre niveau puisque c'est désormais de 15 à 25 cm qu'il faut prévoir dans les murs verticaux et de 25 à 35 cm en toiture, donc, vu ces éléments, je vous demande de revoir encore ces éléments et de prévoir autre chose pour justement – on va investir 2 millions d'euros – investissons-les de manière intelligente pour vraiment faire des économies d'énergie. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Si j'ai bien noté dans le rapport, il y a un seul conseiller en énergie au sein de la Ville de Mons ? C'est cela, donc, un seul conseiller en énergie qui a fait l'ensemble du cadastre, je pense qu'en fait, le dernier cadastre, c'était 79 bâtiments parce que c'était la possibilité qu'il avait entre les mains de pouvoir analyser 79 bâtiments, c'est 150 aujourd'hui mais en plus de cela, il a été chargé de l'ensemble de la formation et de la sensibilisation du personnel et au sein des écoles et en plus de cela, il a dû vérifier la conformité de 2359 permis d'urbanisme, alors, franchement chapeau au Conseiller en énergie de la Ville de Mons parce que rien que pour le rapport que j'ai lu aujourd'hui, c'est énorme ce qu'il a pu faire seul, je me demande s'il arrivera à aboutir, à mettre en œuvre les résolutions qu'il met sur papier. Deuxièmement, j'ai été étonnée par rapport aux bâtiments en fait qui ont le plus gros potentiel d'économie énergétique, donc,

ma collègue vient de citer les serres de la Ville de Mons mais dans ce top 10 en fait des bâtiments, il y a aussi le BAM ou la caserne de pompiers de Ghlin qui sont des nouveaux bâtiments et qui sont malgré tout des bâtiments sur lesquels on peut faire les plus grosses économies énergétiques, donc, vraiment, je pense qu'il faut avoir un intérêt tout particulier dans les nouvelles constructions en matière d'énergie et de consommation énergétique, je pense que c'est vraiment des économies, ce sont les premières économies qu'un ménage moyen fait chez lui, c'est isoler son bâtiment pour consommer moins, je pense que ça vaut pour tous, je pense que ce serait peut-être intéressant puisque je vois que le plan d'action énergie durable est en cours de réalisation dans le cadre de POLLEC que l'Echevin, M. LECOCQ nous a présenté il n'y a pas si longtemps mais donc, le plan est en cours de réalisation, je pense que ce serait intéressant, ici, ou peut-être en commission de nous présenter les conclusions et peut-être ce qu'il convient de faire en matière de réalisation pour les économies pour la Ville de Mons, voilà, quelques commentaires et remarques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je vous suggère ceci, on va dactylographier vos remarques simplement dans le PV du Conseil et on va demander au service d'y répondre point par point, on vous l'enverra, l'objectif est de bien entendu pas uniquement de laisser faire comme vous dites, la personne chargée de l'énergie, c'est tout le service des travaux et singulièrement des travaux des bâtiments qui est concerné, donc, on va essayer de vous apporter un certain nombre de réponses très concrètes mais je peux vous dire qu'il y a déjà un énorme effort qui est accompli et si vous regardez la liste notamment des écoles qui ont été analysées, elle est quand même impressionnante mais donc, je préfère de loin qu'on puisse vous répondre via nos services et qu'on puisse peut-être faire le point lors d'un prochain conseil, le sujet étant d'importance. Oui, M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre. Si vous me le permettez simplement une suggestion puisque j'ai entendu ma collègue en parler mais les résultats du bilan énergétique dans le cadre de POLLEC ont été présentés lors du CPDD où chaque parti politique peut avoir un représentant, donc, le CDH peut bien évidemment être présent et prendre connaissance de ces résultats.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci.

ADOPTÉ à l'unanimité – 31^e annexe

14° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Chapelle du Couvent des Ursulines : Scénographie Multimédia – approbation de l'avenant 1. MP E/CONV/URSU/Multimédia

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous invite à aller voir la Chapelle du Couvent des Ursulines, c'est quelque chose d'exceptionnel, à partir du week-end prochain.

ADOPTE à l'unanimité – 32° annexe

Sortie de M. Frédéric HAMBYE = 41 présents

15° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – marché de traduction – avenant 1. MP E/2014/Conv/Spiennes.Traduction

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous sortez M. Fr. HAMBYE, ok.

ADOPTE à l'unanimité – 33° annexe

16° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – marché d'animations multimédia – approbation de mode de passation et des documents de marchés. SOUS RESERVE. MP E/2014/Conv.Spiennes.Multimédia

REMIS

Entrée de M. LAFOSSE et M. Fr. HAMBYE = 43 présents

17° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Le Centre de congrès — présentation du projet d'aménagement des abords cyclo-piétons. MP E/Conv/CCM.Abords.cyclo.piétons

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je ne reçois pas de félicitations pour les aménagements des abords cyclo-piétons ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je comptais intervenir sur le point 21 qui concernait plus ou moins la même chose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On va terminer les points.

ADOPTE à l'unanimité – 34° annexe

18° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de création - Traitement et rénovation des façades – Travaux – Marché complémentaire – Avenant 1 : approbation. MP E/Conv/Façades P3.TX

ADOPTE à l'unanimité – 35° annexe

19° Objet : Objectifs de Convergence 2007-2013– Portefeuille 1 : L’Espace Grand Place et Patrimoine Unesco – Silex’S, aménagement de voiries – Aménagement du carrefour rue des Prisonniers, rue de Nouvelles et du Petit Spiennes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.Converg.778.622.00/SD

ADOPTE à l’unanimité – 36° annexe

Sortie de M. DUFRANE = 42 présents

19° Objet bis : Motion concernant le Thalys wallon

20° Objet : Motion concernant demande de maintien de la liaison wallonne Thalys entre Mons et Paris. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale CDH Savine Moucheron. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie Madame.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre et je pense que la plupart d’entre vous notamment étaient hier matin au départ d’un des derniers trajet du Thalys en direction de Paris, donc, hier matin, au départ de la gare temporaire de Mons et donc, j’ai déposé une motion un peu dans l’esprit de ce que M. MARTIN a fait au niveau du parlement wallon en vue du maintien de cette ligne qui relie notre ville et notre région à la capitale parisienne de France et peut-être plus particulièrement, donc, la ville de Liège a voté cette motion, la motion est en discussion aussi au niveau de la Province, il faut savoir qu’hier soir, Charleroi a voté une motion de ce type-là, une motion co-signée entre CDH, Ecolo et PS et donc, peut-être encore plus particulièrement à Mons, qui a misé sur une gare, on peut dire d’envergure internationale qui a investi dans un Centre de Congrès pour drainer aussi un public international, je pense que Mons a tout intérêt à maintenir cette ligne pour que ce soit de notre région, des personnes qui vont à l’extérieur, je rencontrais encore hier sur le quai un étudiant de Liège qui fait son doctorat à la Sorbonne, une personne qui travaille la moitié du temps à Paris et qui vit en Région wallonne et qui a construit sa vie autour de cette ligne, qui avait été aménagée, donc, je vous demande ici à l’ensemble de mes collègues de vous positionner en faveur du maintien de cette ligne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Madame. Qui souhaite prendre la parole ? Oui.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup M. le Bourgmestre. Simplement dans la continuité de ce qui vient d’être évoqué, alors, évidemment sur le fond, je pense qu’on est quasiment tous d’accord sur les enjeux, simplement une petite nuance technique qui viendra ensuite. Pour le groupe PS, la suppression définitive de la ligne de Mons-Paris

représenterait pour notre ville une régression sur le plan de la mobilité. Cette suppression, elle imposerait également aux nombreux travailleurs montois et plus globalement aux travailleurs wallons, de faire des détours notamment par Bruxelles ce qui génère vous le savez bien un temps supplémentaire mais aussi un coût supplémentaire puisque cela représenterait deux à trois fois le prix d'un billet actuellement. Alors, chers collègues, le Thalys wallon nous en sommes convaincus, c'est un véritable lien entre notre Région et la capitale française et nous ne pouvons nous résigner qu'à l'idée d'une suppression définitive de cette ligne d'autant plus si l'on prend en considération le fait qu'elle serait faiblement usitée dans la mesure où 140.000 passagers, je pense que ce n'est pas rien, l'ont emprunté l'année dernière avec un taux d'occupation moyen qui oscillerait entre 52 et 70 % pour certains week-ends. Pour ces raisons, le groupe socialiste souhaite vivement le rétablissement et ce dès la fin des travaux de notre nouvelle gare car nous sommes persuadés qu'un arrêt du Thalys nous offre une opportunité de développement. On l'évoquait il y a un instant notamment lorsqu'on dispose d'un nouveau Centre de Congrès qui démultiplie nos capacités économiques, qu'on découvrira demain une nouvelle gare et que l'on considère déjà l'activité Mons 2015 comme étant florissante. Pour ces raisons, M. le Bourgmestre et chers collègues, il faudrait toutefois apporter une nuance selon laquelle il faut être conscient que la Ville de Mons n'est pas l'échelon, le levier de pouvoir je dirais qui a la capacité propre d'agir directement pour pouvoir avoir un interlocuteur direct dans l'organisation des gestions des chemins de fer directement. C'est la raison pour laquelle, nous soutenons notamment et on vient de l'évoquer, l'initiative de nos parlementaires, on a parlé de l'initiative de Nicolas MARTIN qui la semaine dernière a fait passer au Parlement wallon une motion, motion qui a été soutenue et qui impose désormais au Ministre-Président de la Région wallonne d'aller défendre la survie de ces lignes auprès du Comité de concertation, questions également de nos députés fédéraux, notamment à la Ministre de la mobilité concernant les travaux évoqués sur ces lignes et donc, c'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement soucieux de la survie de cette ligne mais nous demandons de prendre en considération le fait que les niveaux de pouvoirs doivent être respectés. Merci beaucoup de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, alors, Mme DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Au nom de notre groupe, nous soutenons bien évidemment la motion puisqu'on le sait, la suppression du Thalys wallon et plus particulièrement de son arrêt à Mons fera non pas que les gens feront un détour en train jusque Bruxelles mais qu'ils prendront la voiture pour aller jusqu'à Maubeuge, augmenter

ainsi le charroi de voitures ainsi que les particules fines que nos enfants respirent. Je suis un peu étonnée de la réaction de mon collègue Maxime POURTOIS, par ailleurs, puisque je me rappelle lors de la négociation sur le nouveau plan de gestion de la SNCB, donc, le nouveau plan de transport, l'ensemble des édiles communaux, tout parti confondu, avaient rencontré le Ministre de l'époque, donc, on était vraiment avec des personnes qui représentaient leur commune, qui avaient discuté avec le Fédéral du train et donc, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, nous ne pourrions pas soutenir cette motion. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci à vous. Oui, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Moi, hier, je n'étais pas sur les quais de la gare de Mons, j'étais à l'usine mais j'y étais quand même moralement. On va évidemment soutenir cette motion mais une fois le vote clôturé si le vote a lieu, on en déduira que le Collège a changé d'avis par rapport à sa décision prise le 17 mars 2014 suite à une motion que nous avons déposée relative à la réforme des allocations d'insertion et leurs conséquences notamment pour la commune. Cette décision que vous aviez prise à l'époque était je cite : « il n'appartient pas à la Ville de s'exprimer pour d'autres niveaux de pouvoirs pour lesquels elle n'est pas compétente ». Donc, cette motion, elle n'a même pas été débattue suite à votre refus et à la place vous avez imposé une autre motion qui n'avait absolument rien à voir et qui n'était pas à l'ordre du jour et qui demandait de ne pas aborder donc la proposition inscrite à l'ordre du jour du Conseil communal qui ne relève pas de sa compétence. Aujourd'hui, on constate que vous avez changé d'avis et on s'en réjouit et c'est pourquoi nous reviendrons avec notre motion relative aux allocations d'insertion au prochain Conseil communal. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. D'autres interventions ? Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je ne peux que saluer l'intervention de M. BEUGNIES puisque le premier point ira dans ce sens-là. On en a déjà parlé la semaine dernière avec le TTIP, on peut venir tous les mois dans ce Conseil communal parler de questions régionales, fédérales, européennes, internationales, pourquoi pas ? Encore une fois, c'est très intéressant pour l'esprit mais je ne crois pas que c'est notre rôle, on a été élu pour gérer la Ville de Mons, d'autres ont d'ailleurs été élus, par ailleurs, à d'autres fonctions et je crois que chacun doit tenir son rôle dans la fonction qui est la sienne, certains rêvent peut-être d'être Ministre de la mobilité, d'autres Premier Ministre, d'autres encore peut-être Commissaire européen mais quoi qu'il en soit, chacun doit assumer sa fonction et quand on est Conseiller communal de la Ville de Mons, on pense à

gérer la Ville de Mons dans les compétences qui sont les siennes et je crois que les dossiers à l'heure actuelle ne manquent pas dans de nombreux domaines et donc, à ce titre, si certains s'ennuient et se sentent obligés de devoir parler politique fédérale, on peut en discuter mais je suis sûr qu'il y a beaucoup de dossiers communaux. Sur le fond du dossier, que les choses soient très claires, il n'est pas décidé par le Gouvernement fédéral, une suppression mais bien une suspension. Je tiens à rappeler qu'il y a déjà eu deux suspensions de Thalys au préalable, les Ministres étaient Jean-Pascal LABILLE et Paul MAGNETTE, je n'ai pas le souvenir qu'il y ait eu autant d'émotions à l'époque, donc, je ne voudrais pas faire de mauvais procès mais j'ai l'impression que le CDH était au Gouvernement, le parti socialiste, le mouvement réformateur et voilà, Ecolo était au niveau des régions et là, je ne sais pas c'était moins problématique, on a l'impression, donc, je crois qu'il faut garder une certaine cohérence par rapport à cela. Autres aspects, pourquoi il y a une suspension ? Pour deux éléments essentiels, le premier, ce sont des travaux de sécurisation et donc, je n'ose quand même imaginer ce qu'on dirait à la Ministre de la mobilité et au Gouvernement si on n'effectuait pas les travaux de sécurisation qui sont nécessaires et le deuxième aspect, c'est parce qu'on a quand même reçu une étude qui nous explique que cette ligne est tout sauf une ligne à grande vitesse. Il faut quand même savoir que la vitesse sur cette dorsale wallonne est de 90 km/h pour avoir un titre de comparaison, un train traditionnel roule entre 120 et 160 km/h. Le principe d'un TGV, c'était de relier des grandes villes à grande vitesse, ici, ce n'est plus un TGV, c'est un omnibus, ici, il s'arrête dans toutes les villes qui sont distantes de 30 minutes à une vitesse, je le répète de 90 km/h, donc, je crois qu'il n'est quand même pas inutile de réfléchir de manière générale à l'offre en matière ferroviaire. Mons doit avoir une place essentielle dans le trafic ferroviaire, que ce soit au niveau intérieur ou au niveau international mais je pense que vouloir s'attacher à des fétiches comme cela, en considérant que cette ligne, c'était le développement absolu de la Wallonie, d'ailleurs, je vous mets simplement au défi de regarder les chiffres de l'économie wallonne au moment où cette ligne a été instaurée et maintenant, je n'ai pas le sentiment non plus que c'est la huitième merveille du monde, faut quand même rester un petit peu raisonnable par rapport aux ambitions que l'on porte sur l'une ou l'autre initiative isolée et donc, l'intérêt est bien évidemment de réfléchir de manière globale sur cette question d'autant que c'est un point qui est très important et ça tombe bien que cela arrive aujourd'hui, à partir de demain, la société Thalys est une société autonome. A l'heure actuelle, c'est une société qui est gérée de manière mixte entre la SNCB et la SNCF, ce ne sera plus le cas, ce qui atteste bien que ce n'est pas un service public, le train

au niveau international ne peut être considéré comme un service public puisqu'on crée une société commerciale distincte qui prend possession à partir du 1^{er} avril et donc, à partir de là, bien évidemment, il y a aussi des règles en matière de rentabilité et donc, toutes ces règles seront étudiées. Dernier point, quand on dit que cette ligne doit faire rayonner la Wallonie, moi, je pose juste une question parce que j'ai entendu beaucoup d'arguments, est-ce que le but, c'est de permettre aux wallons d'aller à Paris ou aux Parisiens de venir à Mons. Si, c'est pour faire venir des Parisiens à Mons, permettez-moi de penser qu'on est peut-être à côté du coup parce qu'à l'heure actuelle quand vous prenez le Thalys retour puisqu'il n'y a plus qu'une liaison aller, une liaison retour, vous arrivez à Mons à près de 21h00 et donc, à cette heure-là, qu'est-ce que vous avez comme hypothèse, c'est de prendre l'Hôtel, ici, et de démarrer votre journée le lendemain, donc, pour des gens qui voulaient venir une journée à Mons, ils sont quand même déjà à l'heure actuelle obligés de prendre le train jusque Bruxelles et de revenir à Mons. Pour le fait qu'il y ait certains Montois qui prennent ce Thalys, bien évidemment, c'est toujours dérangeant, c'est quelque chose qui n'est pas agréable, on ne les laisse pas non plus sans solution, il y a des possibilités de prendre le Thalys que ce soit dans des villes frontalières du côté français ou que ce soit du côté bruxellois, la suspension prendra cours pendant plusieurs mois, elle est indispensable pour des raisons de sécurité et par après, le débat se fera sur l'offre ferroviaire de manière globale, sur le plan international, dans l'intérêt de la Wallonie et c'est vrai qu'en tant qu'élus montois, nous devons avoir une attention particulière pour la Ville de Mons et je ne crois pas que la formule actuelle soit aussi formidable et donc, il n'est pas interdit d'en des cas pareils de réfléchir et de venir avec des solutions plus efficaces, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'autres interventions ? Je vous en prie, Madame.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre. J'ai entendu avec beaucoup d'attention les différentes interventions de mes collègues. En ce qui concerne l'objet de la motion, en disant qu'il n'est pas de la compétence des élus communaux, je peux l'entendre mais ce n'est pas la première fois qu'on vote une motion à Mons qui dépasse les limites de notre compétence. Je me souviens qu'on a voté encore une motion unanime concernant Aung San Suu Kyi, personne ne s'était abstenu et personne ne s'était offensé du fait qu'on vote une motion sur laquelle on n'a pas de compétence directe. Deuxièmement, dire que la mobilité et cette question ne relève pas d'un intérêt pour le Conseil communal et a fortiori pour le Collège qu'il soit en fonction, empêché, bien sûr que « oui », c'est fondamental de lier notre ville avec l'étranger, évidemment, vu le projet

politique dont s'est doté la Ville de Mons. En ce qui concerne la ligne et l'arrêt de cette ligne pendant les travaux, évidemment, on ne va pas s'opposer à des travaux de sécurisation, évidemment, c'est fondamental, par contre, on peut toujours trouver une solution avec le maintien d'une ligne qui relie Paris à Mons durant les travaux et ce qu'on veut faire aujourd'hui, c'est s'engager pour avancer vers la pérennisation de ces lignes après les travaux, alors, j'entends, on arrive le soir, oui d'accord, quand on vient au Centre de Congrès, on peut arriver le soir, dormir une nuit à Mons, d'ailleurs, on construit un superbe hôtel à côté du Centre de Congrès et passer la journée de congrès ici, donc, je pense que cela fait partie d'une réflexion globale et j'entends d'ailleurs que le débat devra avoir lieu dans l'intérêt de Mons et je pense que c'est ce qu'on est en train de faire, c'est d'essayer de garantir l'intérêt de Mons, de cette ville, de son développement économique et au-delà de cela, de la Wallonie, ce que je demande, c'est qu'on se positionne, ici, fermement en vue de l'après-travaux, pour le maintien de cette ligne. Par ailleurs, à Charleroi, il y a deux ans puisque vous vous étonnez du manque de réaction de certains élus, à l'occasion des événements dont vous parliez et bien le Conseil communal et l'ensemble du Collège de Charleroi dont le MR fait partie, se sont positionnés en faveur du maintien de cette ligne, donc, je ne vois pas ce qui est offusquant aujourd'hui de se positionner sur la même position.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'ai entendu beaucoup de réflexions et je voudrais y ajouter la mienne au sujet de ce Thalys wallon. Pourquoi, je veux intervenir là-dessus, c'est parce que je crois qu'on part avec des fausses idées, des fausses notions sur le fait que le Thalys wallon pourra apporter quelque chose à la Wallonie. Quand on regarde bien, ça sert 4 gares, ça sert tout d'abord la gare de Liège, la gare de Liège qui a comme TGV 6 par jour qui vont beaucoup plus vite par Bruxelles directement sur Paris, n'oublions pas qu'il y a un TGV qui fait Cologne, Liège, Bruxelles, Paris et qui va certainement beaucoup plus vite que par la dorsale wallonne. Quant à Namur, Namur là aussi, si quelqu'un veut aller à Paris au départ de Namur, il va beaucoup plus vite par Bruxelles en prenant le train Namur-Bruxelles et puis le TGV Bruxelles-Paris. Quant à Charleroi et quand à Mons, là, c'est vrai que le Thalys wallon pourrait apporter quelque chose mais je vois difficilement faire un Thalys wallon qui considérerait uniquement les gares de Charleroi et de Mons-Paris. Je crois que la vraie solution et c'est dans ce sens-là qu'il faut réfléchir et c'est cela que moi je m'étonne personnellement qu'on y pense pas plus, c'est faire en sorte que sur la liaison Bruxelles-Paris, il y a un ou plusieurs arrêts à Mons, c'est dans ce sens-là qu'il faut essayer de chercher et j'expliquerais pourquoi parce que cela se

passe déjà actuellement en France, c'est une possibilité. Quand on regarde bien Charleroi, Charleroi s'il prend le train pour Mons et prendre le TGV à Mons, il ira beaucoup plus vite que s'il fait Charleroi-Bruxelles-Paris, donc, quant à Mons, il faut absolument penser à essayer de trouver une solution pour que le TGV qui fait Bruxelles-Paris s'arrête de temps en temps à Mons, j'explique pourquoi, en France, c'est comme cela que ça fonctionne. En France, le TGV qui fait Lille-Paris ou bien Lille-Charles De Gaulle s'arrête, quitte la voie de TGV pour s'arrêter à Douai et s'arrêter à Arras et en plus il existe un TGV qui fait Paris-Valenciennes alors que ce sont des voies normales, ce que je crois, c'est qu'il faudrait réfléchir au coût que pourrait avoir en faisant en sorte que 3, 4 fois par jour, le TGV Paris-Bruxelles s'arrête à Mons en partant de Halle et en quittant la voie TGV pour descendre vers Mons et rejoindre la voie TGV à hauteur de Tournai comme d'ailleurs ils le font actuellement. Je crois que le coût peut être diminué en plus parce que ce coût pourrait être beaucoup plus réduit parce que les gens qui prendraient le train à Mons pour aller à Paris, ce train serait déjà rempli en conséquence à Bruxelles et le coût s'il y a coût serait beaucoup moins conséquent, c'est pour cela que je demande qu'on réfléchisse à une étude pour voir si c'est possible cette solution-là. A ce moment-là, le Thalys wallon n'aurait plus de raison d'être parce que les gens qui iraient directement à Mons au départ de Charleroi auraient le TGV exactement comme maintenant et le Thalys wallon qui coûte 7 millions d'euros, ce serait quelque chose de beaucoup trop élevé et il est évident qu'à ce moment-là, on pourrait faire des économies ce que bien sûr la SNCB a bien besoin à ce sujet-là parce que si on remet en cause le Thalys wallon, c'est simplement parce qu'on se rend compte qu'aussi bien à Liège, qu'à Namur, ils peuvent aller aussi vite, et à moindre coût par Bruxelles, qu'à Charleroi, à Charleroi, s'ils prennent Mons, ils peuvent facilement aussi avoir le TGV aussi vite et que si Mons a ce TGV sur la ligne Bruxelles-Paris qui fait un petit détour ce qui était d'ailleurs déjà le cas avant, régulièrement avant, lorsque la voie de TGV n'était pas encore faite entre Tournai et Bruxelles, le TGV passait par Mons et s'arrêtait à Mons. C'est à cela qu'il faut voir si c'est possible et dans ce sens-là qu'on peut faire une étude, le Thalys wallon, c'est un peu idéologique, c'est un peu symbolique mais dans la réalité économiquement cela ne tient pas, donc, c'est plutôt dans ce sens-là de la proposition que je viens de faire à ce sujet. C'est pour cela qu'il serait bien que la Ville de Mons propose plutôt une motion qui dit « qu'on réfléchisse aux possibilités que le TGV s'arrête à Mons », l'important pour nous, ce n'est pas un TGV qui vient de Liège mais un TGV qui va vers Paris. Voilà, merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'autres intervenants. Permettez-moi, fait exceptionnel, de vous faire part de mon sentiment personnel et puis, de vous faire part du sentiment du Collège que je partage. Mon sentiment personnel est le suivant, un, c'est Infrabel qui a décidé de faire les travaux de sécurisation. Il est regrettable que ces travaux n'aient pas eu lieu plus tôt et qu'on n'ait pas tenu compte à Infrabel du fait qu'une ville, singulièrement une ville wallonne pour la première fois dans l'histoire est capitale européenne de la culture et que parmi les personnes que nous essayons de recevoir dans notre ville, il y a bon nombre de Parisiens, nous faisons d'ailleurs une campagne de communication importante à Paris. Deuxième élément, j'ai entendu ce que les uns et les autres disent, c'est clair et malgré la bonne volonté des uns et des autres, le circuit de Paris-Bruxelles aujourd'hui passe par Antoing et avant qu'on ne dévie le passage d'Antoing vers Mons, je crains que je ne sois plus présent pour le connaître et à mon avis, d'autres, ici, autour de la table non plus. Troisièmement, bien entendu, c'est un service public qui coûte mais il a sa signification, son attrait, les chiffres font l'objet de polémique mais si j'en crois les experts en la matière - je fais un peu comme vous Madame, je me réfère à des experts - il y a quand même un nombre important de personnes qui sur l'année prennent ce TGV sur la dorsale wallonne. Donc, si on pouvait rétablir après les travaux, le TGV, je pense que les uns et les autres pourraient y trouver son compte. Ceci étant dit, j'en viens à la position du Collège, la position du Collège, c'est qu'en effet, le Conseil communal ne peut pas en permanence avoir à traiter de sujets qu'il ne maîtrise pas lui-même. Nous pensons que chaque niveau de responsabilité doit pouvoir s'exprimer. On a parlé de l'intervention de l'Echevin Nicolas MARTIN au Parlement wallon, je peux moi-même questionner formellement mais croyez bien que j'ai déjà questionné à maintes reprises la Ministre compétente mais nous pourrions tout en reconnaissant que l'importance pour Mons et ses habitants en particulier les acteurs du secteur économique et touristique de conserver une position stratégique dans le réseau ferroviaire national et international, tout en reconnaissant cela, nous pourrions charger les élus qui le peuvent, il y en a beaucoup dans cette assemblée, d'interpeller ou questionner les Ministres compétents au sein des parlements compétents afin de relayer l'importance pour la Ville de Mons, de conserver une position stratégique dans le réseau ferroviaire national et international comme cela a déjà été fait au niveau wallon par exemple. Pour l'avenir, nous chargerions le Secrétariat communal de préparer une révision du règlement d'ordre intérieur, M. BEUGNIES faisait allusion tout à l'heure du Conseil communal afin d'empêcher à l'avenir de mettre à l'ordre du jour des motions ou interpellations concernant des matières pour lesquelles ni le

Collège ni le Conseil n'ont compétence et le Règlement d'ordre intérieur modifié sera alors mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communal, c'est l'amendement qui est proposé par le Collège. Je vais d'abord commencer par l'amendement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ecolo ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non et par ailleurs, je me demande qu'elle est la légalité de ce type d'amendement, on verra si le ROI est approuvé, ce que la tutelle en dit mais cela m'étonnerait qu'on puisse nous interdire de déposer des points sous ce principe-là, ce n'est en tout cas pas d'application dans aucune commune wallonne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, si le mot « empêché », donc, le règlement d'ordre intérieur afin « d'éviter » plutôt que « d'empêcher », d'éviter à l'avenir, voilà, avec cet amendement, c'est toujours « non ».

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: C'est toujours « non », pourquoi est-ce qu'à Mons ont doit faire différemment que partout en Région wallonne et en région bruxelloise et voire en région flamande.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pour pouvoir nous concentrer sur les questions pour lesquelles nous pouvons vraiment avoir une action directe et regardez votre collègue a pris la parole de longues minutes expliquant dans le détail comment on devait isoler et bien cela, cela relève de notre compétence, nous devons tenir compte de cet avis parce que nous en avons la maîtrise.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: A tous les niveaux de pouvoirs, en Belgique, on a la possibilité d'interpeller le niveau de pouvoir supérieur, donc, voilà, c'est toujours de la compétence du Collège de pouvoir écrire un courrier au Gouvernement fédéral, de pouvoir tenter de rencontrer le Gouvernement fédéral ou le Gouvernement wallon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Oui, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Simplement au niveau technique, nous avons une commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité, je pense que c'est dans ses compétences et donc, on pourrait avoir au moins un avis de cette commission, elle est compétence en mobilité, je crois que le débat pourrait être porté et la commission devrait alors donner un avis et devrait porter la décision à d'autres niveaux de pouvoirs, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pour ce qui concerne notre mobilité interne et tous les travaux qui sont en cours, cela je vous comprends mais des questions qui relèvent du Fédéral, cela un peu compliqué.

L'Assemblée passe au vote sur la motion de la Ville qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 37^e annexe

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Oui, d'autant que comme vous l'avez indiqué, il n'y a pas un groupe politique, ici, qui n'a pas un relais, à un autre niveau pour pouvoir porter le débat, donc, c'est vraiment de la pollution, le seul éventuellement qui pourrait se plaindre pourtant on ne peut nous soupçonner d'être toujours « copains », mais c'est M. JOOS, mais pour le reste, tous les groupes politiques ont un relais à un niveau supérieur, donc, c'est vraiment de la pollution de débat.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Oui d'autant plus comme on vient de l'évoquer, je pense qu'on est sur cette fine ligne où on doit distinguer l'intérêt communal des compétences communales et dès lors que les montois qui nous ont élus veulent que l'on agisse concrètement et directement, il est de notre intérêt de s'intéresser aux questions prioritairement qui sont directement liées aux compétences montoises et je trouve que la possibilité que l'on a, ici, dans cette assemblée de faire référence à nos différents élus dans d'autres hémicycles est une occasion unique à saisir, c'est la raison pour laquelle nous soutenons la proposition défendue par le Collège. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Chers Collègues, pour éviter tout problème d'éventuel recours, est-ce que je peux considérer que c'est le vote contraire sur la motion déposée par Mme MOUCHERON.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

7 OUI : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

35 NON : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M.

JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

REJETE – 38^e annexe

Entrée de M. DUFRANE = 43 présents

21^e Objet : Aménagement d'un axe cyclo-piéton reliant l'avenue des Bassins et l'avenue Mélina Mercouri, construction d'une passerelle pour le franchissement de la Haine et aménagement d'espaces verts – demande de la Ville de Mons. Approbation de la nouvelle voirie : tracé et projet. Gestion Territ. Et Economique AB 28555/ID

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MARNEFFE, vous vouliez intervenir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Effectivement, nous nous réjouissons lorsqu'il y a des aménagements cyclo-piétons d'autant que si cette gare veut devenir multimodale, la prise en compte des cyclistes et des piétons est une des priorités. Néanmoins, en plus de l'axe « Haine bleue voies vertes », en plus de la passerelle qui est prévue nous insistons sur la nécessité de prévoir également des aménagements cyclo-piétons au niveau de l'avenue Mélina Mercouri et que ces aménagements soient réalisés en site propre pour séparer complètement la circulation cyclo-piétonne de la circulation automobile, ce sont des aménagements les plus favorables pour la mobilité douce, elle est plus sûre. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment.

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

22^e Objet : Construction de 3 immeubles de logements et la création d'une voirie. Gestion Territ. et Économique AB 28402

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui. Ca ne va pas être tout à fait une félicitation. Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Comme nous l'avons signalé en commission, il y a des éléments à prendre en compte pour cette construction de logement chaussée du Roelx, nous insistons sur un point notamment qui concerne l'égouttage, donc, on nous a signalé, par rapport à toute cette problématique d'égouttage que ce soit chaussée du

Roeux, dans le quartier desservi par l'égout du Trouillon voûté, qu'il y a des problèmes d'égouttage récurrent, des problèmes d'inondation. On nous dit que les travaux au niveau du Trouillon voûté vont résoudre tous ces problèmes, néanmoins, vu l'urbanisation croissante de ce quartier, que ce soit la ZACC Fariaux, que ce soit tous les immeubles au niveau de la chaussée du Roeulx, encore ces nouveaux immeubles de logement pour étudiants, il y a un risque qu'à un moment donné, on n'ait pas tenu compte de l'ensemble des eaux qui vont déboucher dans ces égouts. Plus on imperméabilise le sol, plus à un moment donné, les eaux ruissellent vers l'égout, donc, on a vraiment des craintes par rapport à ce problème d'égouttage. Par ailleurs, il y a 80 places de parking qui sont prévus pour 101 logements, est-ce que ce stationnement est suffisant dans la mesure où il y a déjà des problèmes de stationnement au niveau du quartier des Bruyères et qu'il y a aussi saturation des TEC au niveau de la chaussée du Roeulx, plusieurs riverains nous faisaient part du fait que souvent le bus ne s'arrête pas à hauteur du domaine des Bruyères parce que les bus y sont déjà remplis, donc, d'une manière ou d'une autre, il va falloir résoudre ces problèmes de mobilité au niveau de la chaussée du Roeulx, je ne dis pas qu'il faut nécessairement augmenter les places de stationnement par rapport à ce qui est déjà prévu mais en tout cas, prévoir des solutions de mobilité. Enfin, comme M. l'Echevin s'y est engagé, donc, ce serait intéressant d'avoir un accès direct de ces nouveaux immeubles vers l'UCL Mons qui se situe juste derrière. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, juste, en ce qui concerne ces trois immeubles, ils sont clairement identifiés comme des immeubles à destination d'étudiants, donc, je voulais savoir quel était la garantie que vous pouviez obtenir par rapport au loyer, s'il s'agit d'un kot à 600 euros, on est plus dans le kot, quelle garantie vous pouvez nous offrir par rapport à cela, je pense que cela peut être intéressant comme immeuble à cet endroit-là mais qu'est que vous prenez comme garantie et par rapport aussi au fait que ce soit effectivement occupé par des étudiants, ce qui me paraît intéressant au niveau de la géographie du lieu voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci à nos deux collègues. Effectivement, Mme MARNEFFE, comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer en commission, je partage assez bien vos préoccupations, ce sont des préoccupations qui sont d'ailleurs venues très rapidement dans le traitement du dossier, dans les contacts préalables qu'on a eu avec l'investisseur. Vous l'avez constaté même si on en est à ce stade, à la création de voirie, il

y a des avis qui ont déjà été sollicités, des avis techniques et notamment l'avis du service Voirie, celui-ci est de toute manière favorable compte tenu, comme vous l'avez indiqué, des aménagements qui sont en cours de finalisation au niveau du Trouillon voûté et donc, ils doivent nous donner des apaisements par rapport à la question de l'égouttage. Par rapport à la question du nombre d'emplacements de parking, c'est un sujet sur lequel on a été attentif également, le projet initial prévoyait 55 emplacements, ce que nous avons jugé insuffisant, aujourd'hui, on en est à 81, ce qui veut dire que seul 20 étudiants seront considérés comme se déplaçant autrement que par le biais d'un véhicule personnel ce qui nous semble raisonnable par rapport à la proportion des étudiants qui fréquentent le campus de l'UCL compte tenu de sa desserte en bus qui se fait non seulement par la chaussée du Roeulx mais également par la chaussée de Binche qui donne un accès direct au campus de l'UCL et qui pour ce qui concerne cette desserte ne pose pas de difficulté en termes de saturation. Troisième élément que vous évoquiez, la garantie de pouvoir avoir à terme un cheminement piéton vers le campus, c'est une demande et une recommandation que l'on a formulé également auprès de l'investisseur mais qui dépend naturellement de l'accord des autorités académiques et donc, nous allons les relayer et appuyer cette demande parce qu'il nous semble qu'à l'image de ce qui se fait au domaine des Bruyères, c'est quelque chose qu'il faut encourager bien entendu. Pour répondre à Mme MOUCHERON, les garanties par rapport au public étudiant, d'une part, nous disposons dans le dossier d'un engagement écrit et signé de M. DELZELLE lui-même quant à l'affectation de ces logements dont on nous dit que les loyers tourneront autour de 350 euros à 400 euros pour des logements qui en moyenne font 43 m², c'est-à-dire présentent un niveau qualitatif très supérieur à la moyenne du marché et par ailleurs, notre volonté est de procéder, là, comme dans un autre dossier que nous gérons avec l'autre université de notre ville par le biais d'une convention qui devrait être signée, encouragée en tout cas par la Ville dans ce sens, avec les autorités soit académiques, soit de l'enseignement supérieur montois pour avoir la garantie que ces logements seront bien réservés à un public étudiant. Voilà, pour les réponses à vos différentes questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le dernier mot, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, c'est un petit élément complémentaire, donc, dans le dossier, il est également question de problème au niveau de la gestion des déchets, donc, toujours dans le domaine des Bruyères, il y a déjà la présence de beaucoup d'étudiants qui comme des étudiants qui kotent, quittent souvent leur kot le vendredi pour rentrer dans leur famille et donc, déposent leurs déchets sur la rue ou à d'autres endroits et

ceux-ci restent sur la voirie jusqu'au lundi. Ici, je veux avoir la garantie donc qu'il y ait bien des locaux à déchets pour éviter en partie cette problématique mais je crois que la problématique, il faut peut-être la gérer de manière plus transversale au niveau de la gestion des déchets à la Ville, tenir compte du fait qu'on est dans une ville estudiantine pour intervenir au niveau du ramassage et éviter ce genre de problématique qui en termes de conflit de voisinage n'est vraiment pas idéal. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Croyez qu'on y est hyper attentif et que nous faisons le maximum et on y met beaucoup, beaucoup de moyens et il y aura des locaux appropriés bien entendu notamment pour les déchets.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 40^e annexe

23^e Objet : Bénéficiaires de subvention communales, reprises au budget communal initial de l'exercice 2015 et pièces justificatives à fournir. Approbation. Gestion financière C/Subv.2015. Bud. Initial

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: En fait, deux éléments. Conformément au vote en ce qui concerne les subventions communales pour des associations, cela fait déjà un petit bout de temps qu'on ne les vote pas tant que la charte associative n'est pas mise en application, cela fait déjà maintenant quelques années mais je voulais souligner le travail positif et volontaire de l'Echevin SAKAS en la matière avec son cabinet qui veulent avancer sur un texte et faire quelque chose de transparent, on ne votera pas les points tant que la charte n'est pas en œuvre mais je veux souligner le travail qui est en train d'être effectué pour pouvoir arriver à quelque chose de transparent et d'objectif sur la distribution des subsides communaux. Donc, ce sera « non » pour ce soir, 23 et 24.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Donc, vous vous réjouissez de l'évolution vers une transparence totale.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Si on y aboutit, oui mais en tout cas le travail et l'intention y sont.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: L'intention, c'est déjà beaucoup, vous savez.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Ah bon, cela ne me rassure pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je transmets mais il a entendu, M. l'Echevin SAKAS qui est d'ailleurs, je le vois à son visage, content. Croyez bien que l'on fait des efforts pour que ce soit réellement totalement transparent. Oui je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: On va voter « non » pour les mêmes remarques.

Comme la dernière fois, on va voter « non » pour les mêmes raisons que Mme MOUCHERON, l'absence de charte associative et de critères clairs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ca va.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

2 ABSTENTION : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE – 41° annexe

24° Objet : Actualisation liste de subventions communales, suite à la MB 2/2014.
Approbation. Gestion financière C/Subv. 2014

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN

HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

2 ABSTENTION : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE – 42° annexe

25° Objet : Prorogation du délai d’approbation des comptes 2014 pour les Fabriques d’Église.
Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Pour les points 25 et 26, nous allons nous abstenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous allez vous abstenir, vous n’aimez pas les églises.

M. John BEUGNIES, Conseiller: C’est un vote laïc. On peut dire cela comme ça.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Pour le point 26 a) à Spiennes, on peut remercier M. BONJEAN, grâce à son intervention pour l’église de Spiennes, il y a une grande mobilisation citoyenne et nous pouvons le remercier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vois aussi qu’il est heureux.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui, tout à fait M. le Bourgmestre surtout comme l’a dit mon collègue, la fabrique d’église de Spiennes a fait de sérieux efforts, elle montre déjà un très bon exemple.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ca va.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : En saluant les efforts qui sont faits par les fabriques d’église.

L’Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 43^e annexe

26^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE 2014

a) Saint-Amand à Spiennes. Approbation. Gestion financière 79025

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 44^e annexe

b) Saint-Martin à Obourg. Approbation. Gestion financière 79010

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 45^e annexe

c) Saint-Martin à Harveng. Approbation. Gestion financière 79016

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA,

WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 46^e annexe

d) Saint-Brice à Nouvelles. Approbation. Gestion financière 79023

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 47^e annexe

27^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES
Ouvertures de classes dites « d'été » au 19.1.2015. 8e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

28^e Objet : Nouvelle tarification – piscine de Cuesmes. Services Externes Sports

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre. Le 23 avril 2011, soit bien avant que nous soyons dans cette assemblée, nous avons mené une action, donc, à l'époque pour dénoncer le prix d'entrée à la nouvelle piscine du Grand Large que nous considérons beaucoup trop élevé par rapport à la piscine de Flénu qui existait toujours pour laquelle nous avons d'ailleurs lancé une pétition réclamant sa réouverture à l'époque et nous avons fait une étude à ce moment-là qui montrait que pour une famille de Flénu par exemple, aller à la piscine du Grand Large allait lui coûter plus de 5 x plus cher, transport aller-retour en bus compris et que donc, cette nouvelle piscine n'était pas accessible à tous en tout cas pas accessible à toutes les bourses et la seule alternative malgré le déplacement de Flénu à Cuesmes, c'est justement la fameuse piscine de Cuesmes dont on va parler ce soir qui a aussi un prix abordable plus ou moins comparable à celui de

la piscine de Flénu à l'époque et aujourd'hui vous décidez une augmentation générale des prix que ce soit les bains individuels, les abonnements, les clubs sportifs mais aussi le matériel en location. 10% de plus pour l'accès individuel même si vous allez certainement me dire que vous vous alignez sur le prix d'entrée des piscines communales environnantes et même – tenez-vous bien – jusqu'à 35 % d'augmentation pour les clubs et les écoles de natation, or, on sait tous que la situation financière de ces clubs est toujours compliquée vu la difficulté de pouvoir trouver des sponsors, ce sport n'étant pas vraiment médiatisé et cette augmentation du coût aura un impact non négligeable sur leur finance. Nous pensons aussi que cette augmentation va à l'encontre d'une politique de développement de l'activité sportive chez les jeunes dont une partie souffre de surpoids. Et d'autre part, augmenter les prix, c'est une manière de faire payer l'austérité budgétaire du nouveau plan de gestion à la population et en tout cas certainement à la partie la moins aisée de la population qui n'a pas les moyens de se payer la piscine du Grand Large, donc, pour toutes ces raisons, nous vous demandons de revenir sur cette décision, de ne pas augmenter les prix. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Oui, je vous en prie, Madame et puis Mme MOUCHERON.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Comme nous l'avions déjà demandé pour la piscine du Grand Large, nous souhaiterions avoir une réduction pour les Montois, pour l'entrée à la piscine. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, pour abonder dans le sens de mon collègue BEUGNIES, donc, en fait, le tarif augmente, on passe de 1,80 euros à 2 euros par bain individuel. C'est significatif, ce qui m'a interpellé plus particulièrement, c'est en ce qui les leçons d'apprentissage à la natation en sachant qu'aujourd'hui, l'ensemble des écoles du territoire montois ne peuvent pas proposer à leurs élèves un cours de natation parce que les coûts de déplacement coûtent trop chers parce que les piscines sont déjà complètement occupées ou surchargées par le nombre d'élèves qui sont en demande et particulièrement Cuesmes parce que les écoles qui ne savent pas se payer l'entrée au bain au niveau de la piscine du Grand Large vont vers Cuesmes mais qui propose nettement moins de places, donc, faire payer le trajet et l'entrée, pour moi, passer et augmenter de 6 euros les leçons de natation, ce n'est pas acceptable en sachant que les élèves de l'entité montoise, n'ont pas tous accès à des cours de natation ce qui normalement devrait être le cas, il devrait tous savoir nager à l'âge de 12 ans en sachant que c'est une des premières causes de mortalité chez les enfants, donc, voilà, on n'acceptera pas cette augmentation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Madame. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Tout d'abord, je tiens à signaler que M. BEUGNIES vous parlez en début de votre intervention des tarifs de la piscine du Grand Large, là, je laisserais peut-être la parole à mon collègue pour vous répondre mais cela n'a rien évidemment avec la tarification que l'on demande au niveau de la piscine de Cuesmes. Je vais simplement vous dire que donc, actuellement, si on compare et vous avez fait allusion à cela mais sans citer les chiffres, si on compare, Cuesmes à Colfontaine, Quargenon, Boussu, Soignies, Binche, nous sommes à 1,85, Colfontaine : 2 euros, Quaregnon : 2 euros, Boussu : 2 euros, Soignies : 2,50 euros, Binche : 2,50 euros et ainsi de suite, que ce soit pour les bains, pour les réductions, pour les scolaires, pour les visiteurs, pour les clubs de natation, pour les plongées et loisirs, pour les stages plaine de jeux, on est chaque fois en-dessous. Il faut savoir que le coût de notre piscine, il est assez élevé et que dans le cadre bien évidemment du plan de gestion communal, on a demandé à chaque département de pouvoir faire des économies, ici, c'est augmenter les recettes et même en faisant cela, nous sommes encore bien loin en-dessous de ce qui est pratiqué ailleurs, voilà, c'est une constatation. Elle vaut ce qu'elle vaut, donc, je ne peux que ne pas accepter vos remarques à ce sujet-là. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Si nous sommes en-dessous des communes environnantes, il faut le mettre en avant, faut en être fier, c'est vraiment quelque chose qu'il faut mettre en avant à mon avis et ne pas s'aligner dans le mauvais sens. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Qu'avez-vous répondu par rapport à la réduction, je n'ai pas eu de réponse par rapport à cela. La réduction de tarif pour les Montois ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je pense que c'est strictement interdit mais l'Echevin peut le redire.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Cela se fait tout à fait à la commune de La Louvière, à la piscine Le Point d'Eau.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous voulions le faire pour les musées et les services juridiques nous ont indiqué que ce n'était pas conforme à la législation.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Mons a une législation différente que toutes les autres villes wallonnes.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 49° annexe

29° Objet : Mons – Allée des Oiseaux – charges de copropriété. Cellule Patrimoine RF/MG

ADOPTE à l'unanimité – 50° annexe

30° Objet : Atelier Avenue Maistriau. Cahier des charges. Cellule Patrimoine RF/MG

REMIS

31° Objet : Mons. Esplanade du Dragon – appartement n° 332. Cellule Patrimoine RF/MG

ADOPTE à l'unanimité – 51° annexe

32° Objet : Jemappes, rue Lemans, 41 – Nouvelles conditions de mise en vente. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 52° annexe

33° Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (32ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 53° annexe

34° Objet : Aliénation de l'emplacement de stationnement n° 17 du parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 54° annexe

35° Objet : Artothèque – Ancien Couvent des Ursulines. Approbation de modification de l'acte de servitude. SOUS RÉSERVE. Cellule Patrimoine RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 55° annexe

36° Objet : Missions de géomètre - expert, rédaction d'actes notariés (Convention translatives de droit et/ou conventions diverses), modification budgétaire, article 10402/122-48, recours à l'article 60 RGCC. SOUS RESERVE. Cellule Patrimoine. RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie. Les missions de géomètre.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Ecoutez, nous allons lu le dossier dont l'avis défavorable du Service de la Gestion financière puisque ce n'était pas des dépenses qui étaient prévues au budget 2015 et qu'ils sont en dérogation avec le plan de gestion, donc, on va suivre l'avis de la Gestion financière et ne pas voter ce point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il faudrait lire l'avis de la Gestion financière complètement puisqu'il donne un avis défavorable et il suggère de faire passer ce point-là au Conseil communal afin qu'il puisse donner un avis favorable, donc, le Directeur financier demande d'abord l'aval du Conseil communal ce que nous faisons afin qu'il puisse mettre cet article budgétaire inscrit à cette modification budgétaire, ce qui nous permettra de lancer le marché pour désigner un géomètre, voilà, c'est vraiment la technique purement pour être conforme à la législation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, donc c'est cela, vous avez recours à l'article 60 du Règlement communal ce que nous n'approuvons pas parce que ce n'est pas dans les lignes du plan de gestion que vous avez voté, donc, effectivement, je sais que c'est technique mais ce n'est pas dans ce que vous aviez proposé il y a déjà un mois, ici, avec lequel nous n'étions pas d'accord mais on ne va pas refaire le débat, donc, ce sera « non » pour nous.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Ce sera « non » pour nous aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

2 ABSTENTION : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE – 56^e annexe

37^e Objet : RCA. Approbation des comptes et bilan de 2013, du rapport d'activité 2013 et du plan d'entreprise de 2014. Cellule foncière RCA

REMIS

38^e Objet : Présentation du rapport concernant les flux financier de la RCA de 2004 à 2014. Cellule foncière RCA

REMIS

39^e Objet : Approbation des actes de la création de Mons.Congrès SA, du droit d'emphytéose et du droit d'usufruit relatif au centre de Congrès. Cellule foncière RCA

REMIS

40^e Objet : CALVA de Maisières – Aménagement - lot 1 : terrasse. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2015/RF/Calva Maisières/VT

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

41^e Objet : CALVA de Maisières – Aménagement - lot 2 :clôture. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2015/RF/Calva Maisières/VT

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

42^e Objet : Mission d'auteur de projet – obtention d'un permis d'urbanisation (angle des rues Dewit et Sturbois à Havré). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 15-0-3-41/BO.S. ADP/Permis urba Havré/AD

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

43^e Objet : In-house : désignation de l'IDEA en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le camping communal. SOUS RESERVE. MP RF/In-House/Camping.NGP

REMIS

44^e Objet : Réfection des pavages. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.421.053.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 60^e annexe

45° Objet : Travaux d'égouttage divers (2015) – Réfection locale de chambres de visite dans diverses rues de l'entité de Mons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.877.221.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

46° Objet : Voiries – Application de résine tour d'arbre. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.421.00/SD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Il s'agit d'un marché pour mettre de la résine autour des arbres à Mons. Cela à l'air de rien comme cela mais cela coûte quand même 50.000 euros et l'objectif c'est quoi ? C'est que le tour des arbres soient propres apparemment. Pour moi, c'est contradictoire avec plusieurs objectifs d'abord que l'on se fixe, donc, d'abord, en termes d'économie financière, pour moi, c'est un besoin qui est un peu surfait. D'autre part, par rapport à la Directive sur la réduction des pesticides, on a la nécessité d'avoir une meilleure information du public, d'inciter au changement de comportement chez les citoyens et d'avoir une meilleure « tolérance » à la mauvaise herbe pour les citoyens. Si on commence à mettre de la résine partout, du béton, pour éviter à tout prix qu'il y ait une mauvaise herbe qui pousse, on n'aboutira pas à ce changement de mentalité. A cet égard, je voudrais prendre en exemple d'une commune française qui est Nantes qui elle a pris vraiment le contre-pied de ce type de position et soutient par des subsides, un projet artistique qui consiste à nommer chaque mauvaise herbe, chaque herbe de bitume qui pousse entre les trottoirs, entre les pavés de la Ville et donc, on voit apparaître dans les rues de Nantes, les mots Vergerettes, Millepertuis, Pissenlits dents de lion ou Ruine-de-Rome au pied des plantes qui poussent entre les pavés. Je trouve que c'est une démarche qui serait très intéressante dans le cadre de Mons 2015 et de l'aspect culturel que l'on veut donner à notre Ville et justement de sensibiliser les gens à travers l'art au fait qu'une herbe qui n'est justement pas mauvaise mais donc une herbe sauvage qui pousse entre les pavés n'est pas quelque chose de négatif, que ce n'est pas quelque chose de sale et donc, mettre 50.000 euros dans ce type de projet, pour nous, c'est « non », voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. le Bourgmestre, donc, effectivement comme vous l'indiquez Mme MARNEFFE, ici, on répond mais non pas à un problème de mauvaises herbes autour des arbres mais là, on vise aussi le Centre-ville et notamment il y

a l'axe Gare-Capucins où on a fait ce système de résine autour des arbres et il y a aussi notamment près des bâtiments de Buisseret où là, contrairement à ce que vous indiquez, les riverains sont contents puisque souvent malheureusement, on confond le pourtour des arbres en canisites et donc, cela pose un certain problème, donc, le souci n'est pas vraiment la mauvaise herbe mais plus l'attitude de certains propriétaires de chiens qui ne respectent pas les endroits et donc, au niveau du Collège, on pensait justement pouvoir répondre à certains endroits problématiques et de pouvoir installer cette résine autour des arbres. J'ai dernièrement était dans une école où le Directeur de l'école souhaitait aussi installer ce principe autour des arbres, donc, voilà, c'est votre avis, au niveau du Collège, on défend une autre position par rapport à cela, en termes de propreté, au niveau de la ville, le Bourgmestre qui dit souvent que le Centre-ville et la place, c'est son jardin, je doute un instant qu'il puisse voir d'un bon œil pousser des mauvaises herbes sur la Grand Place ou dans certaines rues du Centre-ville, donc, voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

3 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, JOOS

ADOPTE – 62^e annexe

47^e Objet : Service Électromécanique – Aménagement intérieur de la camionnette n° 291.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
BE/2015.138.044.00/IH

ADOPTE à l'unanimité – 63^e annexe

48^e Objet : Acquisition matériel et outillage pour le Service des Plantations (6 lots).
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
BE/2015.766.154.00/IH

ADOPTE à l'unanimité – 64^e annexe

49° Objet : Cimetières – Acquisition et pose de stèles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.878.231.00/ER

ADOPTE à l'unanimité – 65° annexe

50° Objet : Adoption du Plan de rétrocession de la placette sise Quai des Otages à Mons conformément au permis d'urbanisme AB18161/RM. MP C/3/203(8592)

ADOPTE à l'unanimité – 66° annexe

51° Objet : Élaboration du projet de plan d'alignement et du projet de plan d'expropriations pour cause d'utilité publique du tronçon de voirie en impasse dénommée « Rue Georges Mabile » entre le n° 155A et le n° 195 à Mons/ex Havré. MP C/7/39 (8593)

ADOPTE à l'unanimité – 67° annexe

52° Objet : Ancienne école St-Lazare – remplacement des chaudières, régulation et désamiantage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.832.190.00/BD

ADOPTE à l'unanimité – 68° annexe

53° Objet : Installations sportives – raccordement électrique. Approbation du projet et du devis. MP BE/2015.764.165.00/BD

ADOPTE à l'unanimité – 69° annexe

54° Objet : Football d'Havré – démolition infrastructure incendiée. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. BE/2015.764.148.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 70° annexe

55° Objet : Ilot du Beffroi – mise en lumière du parc du Château Comtal. Approbation de l'avant-projet. MP BE/2015.SUB.771.166.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 71° annexe

56° Objet : Élagage et abattage d'arbres le long des voiries. Approbation du projet et accord sur la dépense – Procédure d'urgence : Application des Articles L1311-3, L1311-5 et L1222-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. MP BE/2015.421.065.03/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 72° annexe

57° Objet : Élagage et abattage d'arbres le long des voiries. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.421.065.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 73° annexe

58° Objet : Élagage et abattage d'arbres dans les parcs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.766.155.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 74^e annexe

59^e Objet : Aménagement intérieur pour la camionnette Renault Master du garage communal. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.136.014.00/IH

ADOPTE à l'unanimité – 75^e annexe

60^e Objet : Service des Plantations – Acquisition d'un camion 3,5 T, simple cabine, benne basculante avec coffre extérieur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.766.157.00/GC

ADOPTE à l'unanimité – 76^e annexe

61^e Objet : Service Prévention – Acquisition de matériel informatique (1). Approbation de l'investissement et du recours aux marchés publics organisés par la Province de Hainaut et la centrale d'achats ASBL GIAL. MP BE/2015.840.192.00/SDE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Mon intervention concerne le point 61 et le point 64, donc, comme nous l'avons fait dans notre réaction par rapport au plan de gestion et termes de suggestion d'économie, nous regrettons de nouveau l'achat de licences pour ordinateurs pour près de 5.000 euros. On pense vraiment qu'il faut faire des économies en optant plutôt pour des logiciels libres et donc, nous allons voter contre ces deux points.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Il y a déjà eu des expressions sur la question des logiciels libres qui reviennent quasi à chaque Conseil communal, je dis juste que si effectivement, c'est une idée qui mérite certainement d'être explorée, j'ai juste devant les yeux un article du 16 mars 2015, il n'y a pas longtemps pour indiquer que l'Administration de la COCOF délaisse les logiciels libres pour Microsoft et ils expliquent – je ne vais pas entrer dans les explications mais je peux vous communiquer les raisons – qu'en fait cela entrave leur travail au quotidien, dans leur relation avec à la fois d'autres administrations et des particuliers, donc, la seule chose que je dis par là, c'est qu'il ne faut pas croire que c'est une solution aussi simple et que si la Ville ne le fait pas, c'est uniquement par manque de bonne volonté, il y a énormément de choses à discuter et à réfléchir et cela serait dommage d'avoir la même expérience que la COCOF. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Il se trouve qu'en général, ceux qui vendent des licences d'ordinateurs sont en situation tout à fait monopolistique, donc, forcément, si on reste dans une situation où les pouvoirs publics ne montrent pas l'exemple et n'aident pas à basculer de manière collective vers le logiciel libre et bien, on tournera en rond et tout le monde devra continuer à payer des licences à Microsoft ou autres, donc, clairement, je crois que la Ville peut montrer l'exemple à l'image de villes comme on l'a citée au niveau du plan de gestion comme Toulouse qui arrive à faire plusieurs millions d'euros d'économie en optant pour les logiciels libres.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Il faudrait quand même tordre le cou à un canard. Mons doit plus travailler avec le logiciel libre notamment pour le traitement de texte mais elle travaille déjà avec des logiciels libres et cela ne l'empêche pas de fonctionner, donc, ce qu'on demande, c'est d'aller un peu plus loin puisque rappelons-le tous les logiciels développés par Imio notamment Plone sont des logiciels libres et donc, pourquoi ne pas aller à une étape plus loin, personnellement, cela fait 5 ans que j'utilise des logiciels libres, j'ai l'impression que mes interpellations arrivent à bon port, que l'ensemble des membres, ici, présents à qui j'envoie des mails les reçoivent et s'il y a un souci dans mes envois, n'hésitez pas à me le dire mais je pense que pour une série d'agents qui travaille principalement sur du mail et du traitement de texte, le passage à Office est envisageable mais en effet, on va revenir chaque fois avec ce point tant qu'on n'aura pas une discussion et on est tout à fait prêt à venir discuter, à amener des personnes avec nous qui ont fait cette démarche, des entreprises, des communes qui ont fait cette démarche pour avancer en proposant plusieurs étapes mais tant que cette discussion n'a pas lieu, on continuera éternellement à revenir sur ce point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, M. LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

3 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, JOOS

ADOPTE – 77^e annexe

62^e Objet : Service Prévention – Acquisition de matériel informatique (2). Approbation de l'investissement et du recours aux marchés publics organisés par la Province de Hainaut et la centrale d'achats ASBL GIAL. MP BE/2015.840.191.00/SDE

ADOPTE à l'unanimité – 78^e annexe

63^e Objet : Église d'Hyon – réfection du mur d'enceinte. Approbation du projet revu et modification de l'imputation. MP BE/2015.790.182.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 79^e annexe

64^e Objet : Service Informatique – Acquisition de matériel informatique divers Digital Cities et billetterie - recours aux marchés publics organisés par la Province du Hainaut, le SPW et la Centrale d'achat GIAL. Modification du montant de l'investissement. MP BE/2015.137.020.00/SDE

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, M. LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

3 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, JOOS

ADOPTE – 80^e annexe

65^e Objet : Service Informatique – Acquisition de nouvelles multifonctions Ricoh - recours au SPW. Modification du montant de l'investissement. MP BE/2015.137.017.00/SDE

ADOPTE à l'unanimité – 81^e annexe

66^e Objet : Curage extraordinaire des égouts. Modification de l'imputation budgétaire. MP BE/2015.877.224.00/BS

ADOPTE à l'unanimité – 82^e annexe

67^e Objet : Théâtre Royal de Mons – parachèvements et installations techniques. Marchés Publics 2014/RW/772.425.BA

ADOPTE à l'unanimité – 83^e annexe

68° Objet : Service Informatique – Acquisition de 2 packs biométriques supplémentaires pour le Service Population. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.137.021.00/SDE

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

42 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 84° annexe

69° Objet : Stabilisation et restauration du pont surplombant la rivière Trouille et des abords au lieu dit « Cascade d'Hyon ». Approbation du projet revu et modification de l'imputation de la dépense. MP BE/2015.SUB.482.083/BA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, on voit que le bureau sous-traitant de la Cascade d'Hyon à son domicile au Lieutenant Colonel Maniette, donc, on ne peut qu'approuver. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Tout le monde est d'accord ? On approuve

ADOPTE à l'unanimité – 85° annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On en arrive aux questions et interpellations avec ordre et méthode. Je vais commencer par d'abord Mme MARNEFFE sur une demande d'interpellation sur la valorisation et la mobilité autour du site du Grand Large.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre. Chers collègues, le site du Grand Large fait actuellement l'objet de nombreuses mutations : construction de la piscine, aménagement d'un parking de délestage pour Mons 2015, projet de Skatepark. Si nous attendons encore le résultat des fiches FEDER introduites en 2014 pour mieux appréhender l'avenir du site, sa mise en valeur actuelle mérite malgré tout notre attention. Comme la Ville l'indique sur son site internet, faire de ce site un des éléments clés de sa

stratégie de développement touristique et donc économique, son accessibilité aux Montois et aux visiteurs de Mons 2015 doit être une priorité. Dans ce contexte et alors que ce problème a été plusieurs fois signalé en commission, nous regrettons l'absence d'aménagement du quai de hallage très boueux le long des anciens bâtiments de Storez Matériaux. Nous déplorons par ailleurs, l'installation récente d'une grille fermant le quai le long du site de l'Adeps. Très fréquenté par les promeneurs et les cyclistes vu que c'est un départ du Ravel et situé juste à la sortie des parkings de délestage, cette partie de la promenade du Grand Large est maintenant impraticable et inaccessible. Ne serait-il pas possible de consacrer la même énergie pour l'aménagement de ce site réservé aux modes doux que pour les parkings récemment aménagés ? Par ailleurs, l'ouverture du quai au niveau de l'Adeps pourrait-elle être organisée en journée et les week-ends ? Concernant les aménagements réalisés vers et au niveau des parkings de délestage, si nous pourrions nous réjouir de leur réalisation dans les délais pour l'ouverture du 24 janvier, nous pourrions regretter leur finition. Les bordures placées le long de l'accotement sont mal placées par endroit et empiètent sur celui-ci. A d'autres, hautes et non fixées, elles ont déjà été renversées et obstruent le passage. Au niveau des parkings eux-mêmes, cela fait très « parking dans une prairie pour fête de village » : barrières Nadar, flèches de chantier oranges, finitions non soignées mais ce qui frappe surtout, c'est que ces parkings sont complètement vides depuis la fête d'ouverture où là effectivement ils étaient remplis. On ne peut donc, à nouveau, que regretter les investissements de plus de 600.000 euros pour les aménagements de parkings à l'utilité limitée et d'accotements inadaptés aux PMR et aux cyclistes. Une question sous-jacente subsiste, par ailleurs, concernant les navettes gratuites de et vers ce Park and Ride. Dans un contexte où la Ville nous annonce la suppression ou la diminution des bus intramuros pour la fin de l'année, pouvez-vous nous préciser le taux d'occupation de ces navettes Mons 2015 et le coût de celles-ci pour la Ville ? Voilà, je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre interpellation. Je vais répondre à une partie de votre interpellation puis je pense que c'est Nicolas qui répondra à l'autre partie, donc, concernant principalement la stratégie touristique. Tout d'abord, concernant le quai de hallage très boueux, il faut savoir que le long des anciens bâtiments Storez, celui-ci est encore du ressort du SPW, au niveau des voies hydrauliques et donc, actuellement, le quai de déchargement et de chargement appartient toujours donc à cette société privée mais plus pour longtemps et donc, incessamment sous peu, lorsque les documents seront signés, l'entretien sera à ce moment-

là effectué par le SPW. Vous avez compris que l'on ne minimise absolument pas la problématique mais qu'ici, on est dans un délai où il faut un tout petit peu attendre que tout se mette en place. En ce qui concerne la problématique des grilles à hauteur de la Sapinette, il s'agit d'une démarche de longue haleine de la part de l'Adeps, donc, un contact a été pris par l'Echevinat de la Mobilité avec Fabien VALISSANT, Attaché du Centre sportif de Mons. L'été, l'Adeps accueille près de 100 stagiaires de voile. Elle a dû faire appel à la police pour sécuriser les lieux à de nombreuses reprises pour des problèmes de drogue, bouteilles cassées, vols de moteurs. Avant d'obtenir l'autorisation de placer ces barrières, l'Adeps a dû obtenir un avis favorable d'un certain nombre d'intervenants, à savoir : Air Liquide, le département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – cellule Ravel, Service Incendie ainsi que le Collège communal pour empêcher tout acte de vandalisme et d'intrusion. Un permis d'urbanisme a été délivré le 14 juillet 2014 et donc, a été envoyé au service de l'Urbanisme le 18 juillet 2014. Suite à cela, des barrières ont donc été placées début 2015. Il est vrai qu'en raison de ce dispositif, les promeneurs à vélo et à pied, voient leur promenade le long du plan d'eau interrompue et doivent donc, emprunter l'avenue de la Sapinette, toutefois, d'après les contacts pris avec l'Adeps, pour l'organisation d'évènements ou de balades de clubs sportifs de l'entité, de marcheurs, de promeneurs, cette dernière n'est pas opposée à pouvoir ouvrir ces barrières pour faciliter la tenue d'organisation. Par rapport aux navettes TEC et au Park and Ride. Suite au dernier atelier de la mobilité Mons 2015, le Service Mobilité a obtenu de la part du TEC via M. DEFRENNE) un certain nombre de chiffres de fréquentation des navettes pour les samedis et dimanches depuis la fête d'ouverture du 24 janvier. Cela n'a pas été communiqué dans les détails à la Ville car ceux-ci le seront de manière officielle au Collège fin avril. Voici, cependant quelques données chiffrées à vous transmettre dont je dispose actuellement, donc, en ce qui concerne la fête d'ouverture, on a pu constater plus de 1700 voitures, véhicules garés au Grand Large ainsi qu'au Park and Ride. 11.000 personnes ont été acheminées des parkings de dissuasion vers le Centre-ville par les navettes TEC et en ce qui concerne les week-ends, 227 personnes transportées le week-end où l'on a enregistré la plus grande fréquentation. Ce n'est peut-être pas beaucoup mais il faut quand même savoir que les parkings de délestage au niveau du parking Storez sont aussi utilisés dans le cadre de la piscine du Grand Large et là, je peux vous assurer que les week-ends, c'est parfois très bien rempli. La Ville de Mons et la Fondation ont décidé de procéder à une évaluation trimestrielle du système et la communication autour du Park and Ride va être renforcée dans les semaines à venir. Je rappelle aussi que cela ne représente

pas un coût pour la Ville puisque 200.000 euros sont à charge du TEC et 200.000 euros à charge de la Fondation et qu'après les vacances de Pâques, une communication officielle sera faite au Collège par rapport aux navettes TEC. Sachant que nous sommes positifs en la matière, je pense que le système Park and Ride devra voir avec les beaux jours et surtout l'ouverture des nouveaux musées augmenter sa fréquentation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre. Mme la Conseillère complémentarément à ce que mon collègue Pascal LAFOSSE vient de vous indiquer, quelques mots sur le devenir du site. C'est un site important de 6 hectares qui présente de nombreuses potentialités et attire de nombreux investisseurs dont certains ont déjà été rencontrés à la Ville de Mons. Compte tenu de cet intérêt, des terrains qui restent disponibles sur le site, nous avons fait le choix au niveau du Collège communal de lancer une réflexion stratégique quant à son devenir et ceci afin de lui conférer un développement cohérent et intégré dans le cadre du développement de notre ville et donc, à cet égard, nous avons lancé une étude avec le concours du Centre wallon d'ingénierie touristique et de l'IDEA, une étude qui vise à établir un Master Plan, donc, un plan stratégique qui doit guider le devenir du site et le bureau d'études vient d'ailleurs déjà d'être désigné pour ce faire. Deux grands objectifs recherchés, d'une part, évaluer le potentiel en termes de développement touristique et de loisirs de ce site notamment en lien avec le tourisme fluvial mais également avec l'ensemble des infrastructures situées à proximité et deuxième objectif, définir de manière plus précise un programme de développement sur le site du Grand Large orienté vers le tourisme, les loisirs mais aussi l'hébergement et ce en complémentarité comme je viens de le dire avec les différents équipements d'ores et déjà présents. La première phase de l'étude, elle réside dans un diagnostic du site qui est d'ores et déjà en cours et puis viendra ensuite une phase de validation de ce diagnostic et via la mise en place d'ateliers, la conceptualisation d'un projet de plan de développement et de ces lignes directrices, le tout dans un espace d'à peu près une demi-année, donc 5 à 6 mois. Nous sommes bien entendu conscients de l'enjeu majeur que représente le site du Grand Large et nous avançons étape par étape dans le cadre d'un plan cohérent et intégré pour son développement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Oui, la réplique.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Nous partageons le diagnostic de M. MARTIN concernant la potentialité du site et le projet d'en faire vraiment un pôle touristique et de loisirs pour la Ville de Mons à l'instar de villes comme Hambourg ou Manosque qui

arrivent vraiment à développer autour d'un plan d'eau, une politique de loisirs importante, c'est vraiment un liant pour la Ville, c'est vraiment quelque chose qui met en valeur une ville et je crois que le fait que cette promenade du Grand Large ne sera plus accessible comme elle l'était jusqu'il y a peu, c'est vraiment une occasion manquée, je regrette vraiment l'installation de ces grilles, je trouve que c'est vraiment une aberration pour tous les promeneurs qui ont l'habitude de fréquenter cette promenade. En ce qui concerne par contre, le parking de délestage, si on est de manière incontestablement « pour » le développement de parkings de délestage, nous pensons vraiment que d'avoir développé celui-ci sans vraie stratégie de mobilité, sans résultat d'analyse de mobilité, c'était une erreur, on arrivera à ce que le délestage de la circulation du stationnement du Centre-ville vers un parking ne se fasse qu'avec une véritable analyse des besoins, des habitudes de mobilité des Montois, voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je ne vais pas allonger le débat, Madame, mais je vais vous dire ceci, vous savez que j'habite à la rue du Onze Novembre, vous savez que nous avons mis en place des parkings de persuasion, deux puis on a réduit à un. Vous me croyez ou vous ne me croyez pas, vous arrivez à 8h30, toutes les places de parking sont occupées et les commerces ne sont pas encore ouverts. A 16h30-17h00, vous pouvez venir en face de chez moi, on peut facilement garer 20 voitures et pourtant, nous faisons des efforts avec une navette gratuite et le temps « perdu » serait de 5-6, 8 minutes le matin, 5-6, 8 minutes le soir et aucun risque pour ces personnes d'avoir le moindre PV et pas de nécessité d'aller vraisemblablement soit prendre une carte spéciale, soit remplacer tous les X, 1 euro ou 2 euros. On a un vrai problème de comportement et c'est clair que si on peut à l'avenir y réfléchir ensemble, je pense que le Collège est tout à fait preneur mais jusqu'à présent, malgré tous nos efforts, on a qu'un résultat qui est partiel mais on ne désespère pas. Vous avez le dernier mot.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Nous sommes tout à fait ouverts à une démarche constructive, de dialogues sur cette mobilité et j'espère qu'on aura l'occasion de le faire au moment où vous auriez des propositions avec un plan communal de mobilité. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous avez la parole, gardez-là si cela vous convient, Madame, pour une demande d'interpellation sur le déménagement du CPAS au Centre de Plein Air rue Henri Dunant.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Effectivement. En novembre dernier, le Collège communal avait été interpellé au sujet de l'ancien centre de Plein Air situé rue Henri

Dunant. M. BARVAIS, Président du CPAS nous avons donné des précisions sur le projet d'y centraliser les services de logement d'urgence, de transit, d'insertion et d'intégration mais aussi les hébergements pour les victimes de violence intrafamiliale et l'abri de nuit pour personnes sans abri. Dans l'attente de plan d'aménagement du site, vous nous aviez précisé ne pas avoir encore informé les riverains de ce qui se préparait et envisagé une réunion citoyenne dans le courant de février. Au moment de cette interpellation, il y a 10 jours, rien n'avait été fait alors que plusieurs marchés publics ont été lancés et que des travaux de désamiantage sont prévus. Pourriez-vous nous donner des précisions sur les travaux en cours et sur les permis d'urbanisme liés aux aménagements ? Si l'amélioration de ces services est une nécessité absolue, leur localisation à plus de 3 kilomètres du Centre-ville et les modalités de ces aménagements soulèvent de nombreuses questions et inquiétudes chez les citoyens et les riverains. La mixité sociale ne s'improvise pas sous peine d'être un échec, c'est le rôle des autorités publiques de permettre et de renforcer la cohésion sociale et de ne pas laisser croire qu'il suffit de faire cohabiter physiquement des moins nantis avec des plus nantis pour renforcer celle-ci. Comment comptez-vous gérer cette décentralisation et cette concentration d'une grosse partie des dispositifs d'aide aux plus démunis, Centre d'accueil de jour, Resto du Cœur, Abri de nuit sachant les difficultés de cohabitation et les plaintes déposées dans le quartier du Joncquoy ? Quelles mesures prévoyez-vous pour gérer la mixité sociale dans un quartier essentiellement résidentiel où les riverains sont fortement impliqués dans des projets de quartier notamment l'aménagement de l'espace de jeux Jean-Claude Carpentier ? Quels accompagnements sociaux sont prévus autour de ces différents services ? Maintenant que grâce aux réactions citoyennes et aux interpellations une réunion a été organisée, pouvez-vous nous préciser comment vous comptez rattraper le déficit en communication et la méfiance que celui-ci a provoqué ? Pour ceux qui n'étaient pas à cette réunion, pouvez-vous également faire un résumé des engagements pris par rapport aux riverains ? Pouvez-vous notamment nous donner des précisions par rapport au Comité d'accompagnement et aux éventuelles navettes qui seront organisées depuis le Centre-ville vers l'abri de nuit ? Enfin, pouvez-vous nous donner la date d'ouverture de ces différents services ? Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Oui, vous vouliez intervenir ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, je pense que mon interpellation était jointe à celle de Mme MARNEFFE, c'est exactement sur le même point et donc en plus des remarques que ma collègue vient de relever, en novembre dernier, M. BARVAIS soulignait qu'en fait le budget PGV de 2014 a débloqué des moyens pour pouvoir isoler ce

bâtiment, il y avait des doutes sur les budgets PGV 2015, alors, j'aurais voulu savoir ce qu'il en était en ce qui concerne ces fonds pour isoler ce bâtiment puisqu'il y a de gros coûts en matière de désamiantage et d'isolation. Je suis un peu étonnée du fait que les Conseillers de l'Action sociale n'aient pas été informés avant le Conseil de la semaine dernière de ce positionnement et donc de ce déménagement au niveau de la rue Henri Dunant, donc, apparemment ils n'étaient pas au courant avant la semaine dernière. J'ai aussi contacté pas mal de personnes compétentes en matière d'action sociale qui sont interpellés par le fait d'accueillir au même endroit des femmes ou des familles victimes de violence intrafamiliale et au même endroit un abri de nuit, d'après les experts, les spécialistes, les travailleurs de terrain, il semble que ce n'est pas une bonne solution d'accueillir en même temps des familles victimes de violence et un abri de nuit au même endroit, donc, je voulais savoir qu'elle avait été votre réflexion pour amener ces deux types d'accueil sur le même lieu, revenir évidemment sur la difficulté d'accès par rapport au Centre-ville, on est déjà fort décentré par rapport de l'endroit où sont les personnes qui n'ont pas d'abri, on a entendu à un moment donné aussi la possibilité d'implantation d'un chenil à cet endroit-là pour accueillir les chiens ou les animaux de compagnie des personnes qui n'ont pas de domicile fixe, je pense que ma collègue MARNEFFE posait une question par rapport au permis d'urbanisme, moi, il me semble alors qu'à ce moment-là on rentre dans le cadre d'un permis d'environnement, alors, j'aurais voulu vous entendre par rapport à cela et revenir évidemment sur le regret qu'il n'y ait pas eu de consultation du voisinage à fortiori en lien avec la charte du bon voisinage qui a été votée ici dans cette assemblée et cette façon de faire sans consultation avec les gens qui vivent sur place me paraît en contradiction avec les bons principes que vous avez voulu mettre en œuvre. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre, chers collègues, donc, je vais répondre à l'ensemble de ces questions reprises dans l'interpellation, donc, quand même rappeler au départ que si ce déménagement est envisagé, c'est parce que le service du logement du CPAS est une structure qui a évolué fortement au cours des années, structure qui est localisée actuellement au niveau du Joncquoy qui est un quartier qui est un quartier évidemment de haute densité où se situe effectivement notre service VIF et le service aussi « Abri de nuit ». Rappeler que ce service qui comporte à peu près 18 travailleurs sociaux et administratifs sont répartis actuellement dans 9 bâtiments différents qui sont des petites maisons qui rendent évidemment le travail difficile et particulièrement

en période hivernale où le dispositif doit être augmenté dans le cadre du Plan Grand Froid ce qui nécessite des engagements supplémentaires d'éducateurs pour pouvoir gérer au mieux cette situation. Cela, c'est le premier aspect, c'est l'aspect logement. Le deuxième aspect, c'est la Régie du CPAS qui comporte moins de 10 ouvriers qui travaillaient dans l'ancienne boulangerie militaire, c'est-à-dire une gaine vraiment pas du tout adaptée pour leur activité et nous avons en plus une activité de buanderie, repassage de notre Entreprise de Formation par le Travail qui n'est pas dans des locaux qui sont corrects et nous voulions leur trouver une meilleure situation. Bref, cela, ce sont les motivations de départ qui nous ont amenées à opter pour le Joncquoy, pourquoi le Joncquoy et bien parce que cela répond évidemment à l'ensemble de nos demandes. Préciser quand même qu'au niveau de la cellule logement si le personnel administratif est déménagé ainsi que l'abri de nuit et le VIF dont je parlerais plus loin, tout ce qui sont les logements d'urgence et les logements de transit, d'insertion, d'intégration et là, ils restent localisés où ils sont dont une partie 19 logements aussi sont localisés dans ce quartier, donc ce qui pourrait poser des problèmes au niveau du Joncquoy et qui sont relativement faibles suite au rapport que nous avons eu de la police ne sont pas tous déménagés, il y a uniquement deux implantations : abri de nuit et VIF. Donc, cela nous permet le regroupement des équipes, une facilité de travail, il faut savoir aussi que contrairement à ce que vous évoquez de proximité, les locaux actuels sont vraiment imbriqués les uns dans les autres de part cette croissance progressive et au niveau de l'espace que nous allons obtenir au niveau du Plein Air, le bâtiment si vous le connaissez un très large, je crois qu'il fait 40 ou 50 mètres de largeur avec deux accès qui sont des accès vraiment aux extrémités qui permettront d'avoir un accès d'une part pour ce qui est du personnel administratif et des personnes pour l'abri de nuit et de l'autre côté, un accueil tout à fait spécifique avec d'ailleurs un pavillon qui est l'ancienne maison du concierge qui fera partie de l'accueil spécialisé pour les violences intrafamiliales où nous devons pouvoir accueillir à ce niveau-là 4 familles, nous sommes agréés pour le 24 places. Au niveau des maisons évidemment que nous allons récupérer au niveau du Joncquoy, ou bien nous les remettons en location ou bien nous les vendrons en fonction de leur état et de leur adaptation possible, donc, on parle là de 9 maisons et de 4 appartements. Sur le plan urbanistique, il faut savoir que nous sommes dans une zone de services publics et d'équipements communautaires au plan de secteur donc les activités du CPAS entrent pleinement dans ce cadre. La première phase des travaux consistent à la pose de cloisons intérieurs de la partie gauche du bâtiment pour y accueillir les services administratifs et l'abri de nuit, donc, ce sont des travaux intérieurs, nous ne touchons pas à la structure du

bâtiment et cela ne nécessite pas de permis. Pour la deuxième partie, qui est la partie droite du bâtiment où là nous devons remettre l'ensemble du bâtiment en état et où il y a des problèmes d'amiante qui nécessitent un permis spécial, il y aura une demande de permis de désamiantage et un permis d'urbanisme pour pouvoir y localiser notre service de violence intrafamiliale. Pour ce qui est des travaux, ils devraient débiter de ces moments-ci et nous espérons que le prochain hiver, nous pourrions accepter l'abri de nuit et le personnel dans ces locaux, maintenant, vous savez que malheureusement dans les travaux envisagés au niveau du service public, c'est généralement un peu plus long et malheureusement un peu plus cher donc, l'objectif serait d'ouvrir l'abri de nuit en novembre 2015, si ce n'est pas novembre 2015, ce sera après la période grand froid, c'est-à-dire aux environs de Pâques. La deuxième partie, là, il faut un permis d'urbanisme, à mon avis, nous commencerons les travaux que d'ici un an. Au niveau information et bien là, effectivement, cela a été dit lors de réunions, on reconnaît que c'est le début d'année qui aurait été le meilleur moment pour communiquer. Nous avons pris du retard, effectivement. Dans les projets tout a été clairement explicité parce qu'il y avait vraiment une crainte au niveau des riverains que l'ensemble du bâtiment ne soit conditionné pour un abri de nuit parce qu'évidemment, ils ont souvent l'image des abris de nuit de Bruxelles, d'Anvers, de Liège où on accueille parfois plus d'une centaine de personnes au même endroit, donc, je rappelle ici que l'accueil, c'est 8 hommes, 4 femmes pendant la période normale, actuellement on tourne généralement à 6 ou 7 personnes et pendant la période hivernale, nous augmentons la capacité jusque 28 places au total, donc, 28 pas plus, nous ne sommes agréés que pour 28 places. Deuxième chose, nous avons proposé, effectivement, la constitution d'un comité de riverains, d'une part, pour permettre à ce comité de venir se rendre compte actuellement du travail qui est réalisé et de l'accompagnement que nous avons et de l'intégration que nous avons dans le quartier et évidemment nous leur proposerons de suivre l'évolution de la constitution et aussi d'être à leur écoute pour faire en sorte que les nuisances soient minimisées. Le gros problème pour eux, c'est le risque au niveau de la transhumance, c'est-à-dire, remonter la rue Henri Dunant pour arriver au niveau de notre centre qui je vous le rappelle est quand même reculé de la route d'une soixantaine de mètres avec un accueil et une salle d'attente et qu'en plus de cela, les espaces de convivialité extérieure se retrouveront à l'arrière du bâtiment ce qui veut dire que pendant la période de 20h à 8h, il n'y aura effectivement pas de nuisance sur le quartier. Un des problèmes que nous pourrions avoir, c'est donc, le moment de transhumance au niveau du quartier et sur lequel non seulement nous seront attentifs mais nous travaillerons évidemment avec eux pour

minimiser les ennuis éventuels. Pour ce qui est du chenil, il n'est pas dans nos intentions de mettre un chenil parce que des expériences qui ont été réalisées dans d'autres centres, il s'avère que le fait d'avoir un chenil, n'est pas une solution parce que les personnes sans domicile fixe qui vivent avec leurs animaux veulent dormir avec eux et les mettre dans des chenils, cela perturbe parce que les chiens aussi n'acceptent pas cette séparation, donc, nous n'envisageons pas de chenil même si cette hypothèse de travail avait été envisagée au départ mais suite aux contacts que nous avons eus avec d'autres services, c'est annulé. Au niveau des subsides, effectivement, pour 2015, nous avons un subside de 250.000 euros au niveau du PGV, donc, là, je ne connais pas encore les évaluations chiffrées puisque nous allons seulement désigner un auteur de projet. Au niveau de la problématique de déplacement, nous sommes situés à 600 mètres de l'Escale, les personnes se rendent régulièrement à l'Escale puisqu'il y a actuellement une vingtaine de personnes qui fréquentent régulièrement l'Escale, ils viennent du Centre-ville pour venir à l'Escale, il y a 600 mètres de plus, donc, je ne crois pas que le problème pour arriver au niveau de l'abri de nuit soit un problème beaucoup plus important que celui qui est pour arriver à l'Escale néanmoins, si nous avons des problèmes de transhumance, nous pourrions très bien organiser une navette avec des prises en charge d'une partie du public à l'un ou l'autre endroit spécifié au niveau de Mons, c'est l'attitude que nous avons eu au moment où le centre Escale se trouvait évidemment à Obourg et où là, il est évidemment impossible d'aller à pied. Je crois que j'ai répondu à un peu près tout. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas, donc, nous attendons la constitution du comité de riverains. Si, nous n'avons pas de nouvelles après les vacances de Pâques, nous relancerons pour pouvoir travailler avec eux dès maintenant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Y-a-t-il des répliques. Oui, mesdames.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Tout d'abord, je vous remercie de notre honnêteté par rapport au déficit de communication et je crois que c'est déjà une bonne chose d'essayer de ne pas noyer le poisson et je pense que c'est une bonne chose. Pour la suite, dans des cas où on a encore l'installation de services de la ville ou autres dans des quartiers, je pense que prendre les devants, ce sera une bonne chose. Par rapport au comité d'accompagnement, j'aurais voulu avoir une idée de la fréquence des réunions que vous comptez prévoir. En tout cas, je pense que dans un premier temps, il s'agira peut-être de faire des réunions peut-être assez fréquentes pour permettre de faire sortir un petit peu l'ensemble des problématiques et des inquiétudes, bon, peut-être qu'après, elles pourront

être espacées mais prévoir tous les mois ou tous les deux mois dans un premier temps je pense que ce serait peut-être une bonne chose. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MOUCHERON, oui.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Donc, effectivement, j'entends votre volonté de communiquer et c'est vrai je pense que ce sont en fait les riverains qui ont un peu forcé la main parce qu'ils voyaient les choses avancer et finalement ce manque de communication que je regrette, j'entends que vous voulez réparer la situation et je le salue mais je pense que c'est très important dans ce genre de projets s'il n'y a pas de communication avec les gens et les riverains sur place, je pense que c'est voué d'office à l'échec, par contre, je ne vous ai pas entendu, sauf erreur de ma part, sur l'avis des experts en ce qui concerne la cohabitation des victimes de violences intrafamiliales. Deux entrées séparées et ils seront sur des sites bien distincts ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : D'une part, pour la fréquence, je crois que la première chose, c'est de découvrir la manière dont on travaille et connaître les équipes, avoir les références ensuite les différentes phases de travaux, ils peuvent venir vérifier, si les travaux ont avancés, c'est parce qu'en fait il y avait une fuite de gaz sur la conduite qui menait de la route vers le bâtiment et cela, on a quand même commencé tout de suite parce que cela posait problème et les travaux débiteront, à mon avis, après les vacances de Pâques. Pour ce qui est de la proximité, donc, en fait, on sera moins imbriqué qu'actuellement puisqu'en fait, les violences intrafamiliales se trouvent dans le bâtiment que l'on appelle l'Hôtel social qui historiquement était des logements de transit que l'on a adaptés et l'endroit où l'on reçoit les SDF, c'est justement la maison juste à côté, c'est le même accueil, donc, ce que l'on veut, c'est vraiment avoir ce bâtiment scindé en deux sans aucune communication entre l'un et l'autre, avec des accueils séparés, la seule chose qui sera mise en commun, c'est la surveillance de nuit par les éducateurs, donc, il y aura deux éducateurs présents la nuit mais là ils seront évidemment de service pour les deux entités mais sinon, ce sera tout à fait séparé physiquement et la distance entre un point d'entrée et l'autre, à mon avis, c'est de part et d'autre de la petite plaine de jeux qui est là, cela doit faire à mon avis, aussi à peu près 80 mètres de différence.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: L'incident est clos. La parole est à M. Lionel BONJEAN pour une interpellation relative au cours philosophiques.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, chers collègues. Suite à une question préjudicielle du Conseil d'Etat, le 12 mars dernier, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt décisif dans l'histoire de l'enseignement officiel en

Belgique et qui précise, je cite, que « l'article 8 de la Loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement et l'article 5 du Décret de la Communauté française du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté violent l'article 24 de la Constitution, combiné à l'article 19 de la Constitution et avec l'article 2 du Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'Homme ». Je ne vais pas vous la relire parce que c'est un peu barbant mais en clair, comme l'a fait d'ailleurs remarquer notre ancien collègue Bernard BEUGNIES au Conseil provincial de mardi dernier, des articles du sacro-saint Pacte scolaire et un article du Décret « neutralité » de la Communauté sont contraires aux conventions qui protègent les Droits de l'Homme et dès lors, les cours de religion et de morale ne peuvent plus être obligatoires dans l'enseignement officiel. Petit rappel historique, ces cours de morale laïque et de religion obligatoires à l'école officielle sont propres à la Belgique et constituent un héritage du passé, à titre personnel, je considère qu'il correspond à une société basée sur des clivages plus que séculaires et qui enferment toute une jeunesse dans des mondes sociologiques étanches et qui divisent. Nous ne sommes fort heureusement plus au 19^e siècle et notre société est de plus en plus multiculturelle. A titre personnel, je considère que notre enseignement doit s'y adapter afin d'être un vecteur d'évolution vers une société interculturelle plutôt que multiculturelle et plutôt que d'enfermer nos jeunes dans de prétendues vérités, qu'elles soient tirées d'ailleurs d'une religion donnée ou qu'elles émanent d'une laïcité parfois et à tort je le dis antireligieuse, notre enseignement doit permettre, je pense, de rassembler ce qui est éparé. L'enseignement a pour but de former nos jeunes pour mieux vivre ensemble et je crois que l'arrêt de la Cour constitutionnelle nous en donne l'opportunité puisque nous avons la chance au niveau communal d'organiser le premier enseignement dont bénéficient nos jeunes. A nous de faire preuve d'audace et d'imagination pour ouvrir l'esprit de nos enfants et pour en faire des citoyens tolérants. J'aurais souhaité poser 3 questions à Mme l'Echevine de l'Enseignement : la première, avez-vous déjà établi des formations communes rassemblant des élèves inscrits à des cours philosophiquement différents : formations qui sont d'ailleurs incitées par le Décret « Citoyenneté » de la Communauté française voté en 2007 ? Deuxièmement, l'arrêt de la Cour constitutionnelle implique de modifier l'article 8 du Pacte scolaire de façon à ce que le choix entre un cours de religion ou de morale ne soit plus obligatoire. Que va-t-on faire de ces élèves qui seraient ainsi dispensés de ces cours ? Et troisièmement, à Mons, on a l'habitude de créer, d'innover, ne serait-il pas plus opportun de remplacer le plus rapidement possible les cours de religion et de morale

devenus facultatifs et comme je l'ai dit, qui divisent par un cours commun et obligatoire de citoyenneté qui vise à l'ouverture à la tolérance et au mieux vivre ensemble ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. le Bourgmestre, merci M. le Conseiller pour votre interpellation. Comme le dit la Cour, le choix qui est actuellement proposé par l'enseignement officiel viole l'article 19 et 24 de notre Constitution ainsi que l'article 2 du Protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme. En Flandre, cela fait 20 ans que la dispense est effective depuis un arrêt du Conseil d'Etat du 14 mai 1985 mais les élèves dispensés ne représentent que 0,8% de l'ensemble des élèves de l'enseignement officiel. En ce sens, le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir subsidiant en matière d'enseignement, s'est exprimé sur le sujet et a précisé qu'il souhaitait que la question puisse être tranchée pour la prochaine rentrée scolaire. Les services Juridiques de l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles se penchent actuellement sur les conséquences juridiques de l'arrêt notamment sur le Pacte scolaire et vous en avez fait référence. En Communauté française, la nouvelle organisation des cours philosophiques dans les écoles officielles devrait donc être celle-ci, sur base de la déclaration de politique communautaire 2014-2019, une heure par semaine de cours d'éducation à la citoyenneté pour tous les élèves dans les écoles de l'enseignement officiel progressivement à partir de la 1^{ère} primaire dans le respect des principes de la neutralité en lieu et place d'une heure de cours confessionnel ou de morale laïque. Ce cours sera doté de référentiels spécifiques incluant un apprentissage des valeurs démocratiques, des valeurs des droits de l'Homme, des valeurs de vivre-ensemble et une approche historique des philosophies des religions et de la pensée laïque et une heure par semaine de cours de religion ou de morale non confessionnel pour ceux dont les parents le choisiront. Les autres dispensés seront encadrés par l'établissement selon les modalités à déterminer. C'est en tout cas, ce qui se trame d'après une communication de la Ministre de l'Enseignement qui a annoncé le dépôt pour fin avril d'un projet de décret pour tenir compte de l'arrêt de la Cour constitutionnel et ce afin d'être prêt pour la nouvelle rentrée scolaire. Pour répondre précisément à vos 3 questions : la première, oui, actuellement, au sein de notre PO des cours communs, morale et religion sont organisés lors d'activités ponctuelles telles que l'action du Père Damien par exemple ou des initiatives liées aux incivilités, au racisme, avec des séquences vidéo où tous les enfants réagissent. Encore dernièrement, lors des événements dramatiques du 7 janvier dernier, à Charlie Hebdo, le

besoin de mettre ensemble les enfants étaient criant. Ces rencontres furent très constructives et enrichissantes. Par ailleurs, dans l'enseignement ordinaire, vous n'êtes pas sans savoir que les enseignants ont une obligation de prêter 6 demi-jours de formation obligatoire par année scolaire. Et les maîtres spéciaux de cours philosophiques, tous réunis, n'échappent pas à la règle. Suite à une discussion avec une professeure de religion, celle-ci m'a dit que depuis déjà un certain temps, elle se formait. Que faire des élèves dispensés ? Actuellement, aucune de nos directions n'est confrontée à cette problématique et dès la rentrée prochaine, nous serons attentifs à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles via son décret nous indiquera comme cadre et modalités pratiques à mettre en place. Enfin, pour répondre à votre troisième question, nous plaidons, en effet, pour l'organisation d'un cours d'éthique citoyenne de 2 heures hebdomadaires qui viserait à donner un cours d'éducation philosophique et citoyenne respectant les principes de neutralité et qui serait commun à tous les élèves car l'école est l'espace où les élèves passent 8 heures dans leur journée, l'apprentissage du vivre-ensemble dans le respect de chacun, dans sa diversité culturelle ou philosophique passe plus que jamais par l'école et mène à faire demain de nos enfants des adultes-citoyens responsables et démocrates.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Mme l'Echevine et de clôturer avec d'aussi belles paroles. Vous avez le dernier mot M. le Conseiller.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Je tiens à remercier Mme l'Echevine pour d'abord ces informations et ces précisions, pour la volonté qu'elle a marquée qui je crois est même supérieure au groupe de sa famille politique au Parlement et je m'en réjouis et en parlant de deux heures et je ne doute pas que comme la Ministre de l'enseignement est habituellement une hôte d'honneur à la Ducasse nous aurons l'occasion d'aborder avec elle la question si jamais elle n'avait pas respecté le délai du mois d'avril mais à titre personnel, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Nous espérons sincèrement que le mois d'avril sera respecté pour pouvoir préparer la rentrée scolaire, il faut être efficient et travailler assez vite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, merci infiniment. La parole est à M. le Conseiller BERNARD sur le charroi de poids lourds et l'état de la route d'Obourg.

M. Stéphane BERNARD, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers, chers collègues, mon interpellation fait suite à de nombreuses questions et constatations de riverains de la route d'Obourg concernant l'état de leur voirie et le charroi important de véhicules de type poids lourds allant et venant à la cimenterie.

Toute la problématique se situe précisément à l'intersection de la route d'Obourg et de la rue des Fabriques. Cette intersection est désormais le seul accès à la cimenterie suite à la fermeture d'une partie du chemin du Pont d'Haine qui reliait directement la cimenterie à la N552 (route industrielle) et aux accès autoroutiers de Maisières et d'Havré-ghislage. Le charroi de poids lourds devenus très important sur la route d'Obourg a significativement accentué la dégradation de cette voirie. In concreto et in fine, je crains que cela ne se retourne contre la Ville. Bien que ne s'agissant pas d'une voirie communale, les services de notre bonne ville de Mons sont intervenus début mars pour d'abord sécuriser la voirie et ensuite reboucher les nombreux trous. Voici quelques années, le Collège communal a marqué son accord pour privatiser la rue des Fabriques en faveur d'Holcim. Cette décision a été prise entre autres, suite à de nombreux vols. La proposition consistait en la fermeture publique de la rue des Fabriques afin d'en faire un accès privé et de faire passer le charroi de poids lourds par le chemin du Pont d'Haine qui est en fait la formule qui occasionne le moins de nuisances. Il s'avère que c'est tout l'inverse que nous connaissons aujourd'hui. Ne serait-il pas intéressant de réétudier cette piste ? De quelle manière, pouvons-nous répondre à la demande des riverains de la route d'Obourg concernant cette problématique qui leur occasionne tantôt des nuits blanches tantôt des nuits courtes ? Aussi, je tiens à remercier très chaleureusement notre collègue Nicolas MARTIN, Député – Premier Echevin qui a déjà interpellé le Ministre-Wallon des travaux publics à ce propos. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. le Bourgmestre, cher Conseiller, chers Collègues, donc, effectivement, comme vous l'indiquiez dans votre interpellation, il ne s'agit pas d'une voirie communale mais effectivement il y avait une intervention du Collège à un moment donné, donc, comme vous l'avez indiqué le chemin du Pont d'Haine est en travaux depuis déjà un certain temps, depuis juin 2014 et on nous annonce qu'ils seront terminés pour avril 2015. Suite aux travaux, effectivement, le charroi lourd à destination de la cimenterie emprunte la N539, route d'Obourg et ensuite la rue des Fabriques. Cette situation devrait rentrer dans l'ordre dans les prochaines semaines suite à la fin de ces travaux. Nous sommes conscients de l'état de la route d'Obourg qui est loin d'être en parfait état et nous intervenons d'ailleurs régulièrement auprès du SPW pour qu'on puisse faire des petites réparations ponctuelles. Fermer la rue des Fabriques n'empêcherait pas les camions de circuler sur la route d'Obourg venant de Mons pour rejoindre la route industrielle et vice et versa de plus des bus TEC empruntent cette voirie, donc, cela serait

problématique. Concernant les aspects que vous aviez indiqués concernant la privatisation de la voirie, donc, effectivement, en 2010, la société HOLCIM a déposé auprès de la Ville une demande de désaffectation totale du chemin vicinale n°19 et de désaffectation partielle du chemin vicinal n° 20 à Obourg. Le Collège communal a validé la demande et une enquête publique s'est tenue du 21 avril au 6 mai 2010 et il n'y a pas vraiment eu de réclamation hormis Elia et la SNCB. Le Conseil communal du 25 janvier 2011 a décidé à l'unanimité de valider la requête de la société HOLCIM et de proposer le dossier à la Députation permanente de la Province du Hainaut. Le Service Voyer de la Province a émis une série de remarques auprès de notre administration, remarques engendrant un stand by au niveau du dossier. La remarque la plus importante et la plus compliquée à lever était que le dossier devait requérir la liste des propriétaires riverains concernés par la suppression et leur déclaration relative à l'abandon des droits de vue d'accès. La société HOLCIM n'ayant pas procédé à la levée de toutes les remarques, le dossier n'a plus évolué depuis lors.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Y-a-t-il une réplique ?

M. Stéphane BERNARD, Conseiller : Simplement un grand merci au Collège et surtout pour l'intervention de la Ville début mars qui est intervenu parce qu'il y avait vraiment lieu de sécuriser la route d'Obourg, cela devenait vraiment très dangereux et vu la non-réactivité, je dirais, des services compétents pour cette voirie, la Ville est intervenue et c'était urgent. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci à vous. M. le Conseiller HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: On espère que ce sera une matière communale. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs chers collègues, le week-end prochain, notre ville de Mons pourra fêter l'inauguration des nouveaux bâtiments du Pôle muséal et nous en sommes fort heureux. Nous avons déjà eu l'occasion de demander de nous présenter par écrit sur une liste le budget total, détails des différents financements tant du FEDER, de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Province de Hainaut, de la Ville et de l'IDEA pour la vingtaine de récents chantiers et ce par un tableau précis écrit avec éventuellement pour les cas particuliers, les suppléments à charge de notre Ville et nous avons repris, ici, l'ensemble des 20 chantiers et nous vous demandons de nous fournir une liste complète précisée et détaillée de l'ensemble des financements de ces chantiers. Lors du budget, on nous a dit qu'on nous le transmettrait, malheureusement, nous n'avons toujours pas eu cette liste et donc, c'est ce pourquoi, nous reposons la question et nous vous demandons si on pouvait avoir cette liste et ce pour

permettre de répondre et d'argumenter à l'ensemble des citoyens qui se posent et demandent des questions sur l'origine des fonds qui ont été utilisés pour mener à bien et avec brio souvent ces différents chantiers. Merci d'avance.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. le Conseiller. Le point va rapidement être fait avec des chiffres précis. Vous savez qu'on cherche au maximum d'avoir des subsides, je dis bien au maximum, on n'en a pas toujours et dans la mesure du possible ne pas déboursier un seul euro. Il en est ainsi sans déboursier un seul euro d'Artsonic, l'ancienne caserne des pompiers réaménagée en lieu de musique d'une manière exceptionnelle. Merci à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la même fédération doit être remerciée pour la rénovation du Mundaneum, Patrimoine mondial de l'humanité et du 106 rue de Nimy, quartier général de Mons 2015. Je voudrais profiter pour remercier la Province de Hainaut pour la superbe rénovation de la Maison Losseau, je ne sais pas si vous êtes allé voir, c'est un travail absolument remarquable et remercier aussi l'IDEA pour le Manège de Sury, si nous n'avions pas développé tout ce que nous développons, je ne suis pas sûr que nous aurions pu bénéficier de ces rénovations majeures et pour la Ville sans déboursier un euro. D'une manière générale, avec les fonds FEDER, appelés aujourd'hui fonds Convergence, nous bénéficions d'environ 90% des subventions. Tous les investissements que vous citez, ne relèvent pas de ce type de subvention mais allons-y rapidement cas par cas. Artothèque, cela coûte 10,4 millions dont 1 million seulement pour la Ville. Le Centre du Design : 7 millions, 700.000 euros uniquement pour la Ville. L'Office du Tourisme : 4,3 millions d'euros, 870.000 euros pour la Ville. Le Silex, le musée à Spiennes coûte 3 millions, 309.000 euros pour la Ville. Le Musée du Doudou : 4 millions, 451.000 euros pour la Ville. Le MMM coûte 12 millions et la Ville a dû payer 5,9 millions. Le Beffroi, les aménagements intérieurs, c'est 7,8 millions dont 2,4 millions pour la Ville. La rénovation de la rue d'Enghien, c'est environ 3 millions, 2,9 millions, c'est 845.000 euros à charge de la Ville. Le Palais des Congrès, c'est environ 30 millions, 29,5 millions dont 2,95 millions à charge de la Ville. La caserne de Ghlin, là, c'est un achat de 6 millions + 2 millions non subsidiés pour 2,1 millions non subsidiés pour les aménagements. Le BAM qui est vraiment un clou dans le cercueil en termes de travaux mal faits : 16,9 millions d'euros dont 7,35 millions de la Ville et le Magasin de Papier : 25.800 euros. Je voudrais attirer votre attention, M. le Conseiller, sur ceci, si on voit la contribution de la Ville des 5 musées que l'on va ouvrir + le Centre du Design + l'Office du Tourisme, il y en a pour 11,6 millions, moins que notre contribution à la Tribune de l'Albert et comme j'entends surtout de ces temps-ci non seulement des pétards mais des pétards mouillés laissant croire

que la Ville n'a fait aucune intervention, on n'est pas intervenu, les 5 musées, le Centre du Design, l'Office du Tourisme coûtent moins cher que la seule tribune mais nous avons fait les investissements et ce que nous regrettons, c'est bien entendu d'entendre parfois que nous ne serions pas intervenus. J'en termine avec le Commissariat de police, alors, là, le Commissariat de police, le coût total en ce compris l'achat du bâtiment, l'auteur de projet, les raccordements est de 17,6 millions d'euros, on a obtenu 6,3 millions de subsides et 200.000 euros d'UREBA. On a vendu les bâtiments de la police qui nous ont rapporté 3,5 millions, le solde est de 7,6 millions financés par emprunt, voilà, je ne peux pas être plus précis et j'espère avoir éteint votre soif de connaissance des chiffres.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Est-ce qu'on pourrait avoir un écrit de tout cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Verba volant scripta manent.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est dans le PV, donc, comme vous lisez tout le PV. On va vous le donner.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Cette liste existe depuis quelques mois mais on ne nous la transmet pas, on nous l'a promise, alors, j'aimerais bien l'avoir. A l'ensemble des Conseillers communaux, ne soyons pas, je dirais, sélectifs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On va vous donner cela à l'euro près.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous vouliez intervenir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je voulais intervenir dans ce débat, on avait déjà discuté de la possibilité en termes de marchés publics d'ajouter des clauses excluant les soumissionnaires qui remettent les prix les plus chers et les moins chers comme cela se fait à la commune d'Ixelles et d'autre part, de prévoir une cotation en fonction des soumissionnaires qui ont déjà fait des travaux pour la Ville en fonction de leur propension à faire des avenants et donc, je voulais savoir si les services avaient avancés sur cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vais transmettre au service, on a un service compétent en matière de marchés publics, on va transmettre. Je n'en dis pas plus, on va transmettre. Oui, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simple question pour l'Hôtel du Marquis de Gages, donc, la rue d'Enghien, est-ce qu'on prévoit la fin des travaux pour le mois de septembre ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, normalement, sous toute réserve, généralement quelconque, on devrait déménager fin avril, début mai mais je ne vous cache pas que je

suis patient et j'espère qu'en disant cela, on voulait nous dire qu'avant les grandes vacances, on devrait déménager mais voilà, nous ne sommes pas pressés et en plus, je l'avais dit in illo tempore, tout le Conseil communal peut venir voir ce dont il s'agit et vérifier pour qu'il n'y ait pas la moindre critique sur le coût de ceci ou de cela, je m'en voudrais, donc, que tout le monde aille voir l'état des travaux et les meubles bon marché qui y seront, bien, alors, nous en arrivons à Madame MOUCHERON, aux t-shirts du Petit Lumeçon.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, merci M. le Bourgmestre. En fait, je me fais aussi, ici, le relais d'une interpellation citoyenne qui s'est perdue à un moment donné, qui avait été déposée par un citoyen qui n'a jamais eu l'occasion de la poser en séance plénière, on lui a répondu par écrit mais il n'a pas eu l'occasion de la poser devant vous, alors, je pense que je ne vous apprend rien en disant que je suis une fervente participante et admiratrice de mon folklore comme la plupart et comme beaucoup de Montois, pas tous mais énormément et que chaque année, pour participer au Petit Lumeçon, les enfants doivent effectivement faire une file pour obtenir un t-shirt et rejoindre une zone qui est adaptée à leur taille et donc, globalement, à leur âge. Je voulais en profiter aussi pour souligner le travail exceptionnel qui est fait, d'aucun ne voudrait revenir au Waux-Hall, moi, je ne suis pas de ceux-là, je pense que l'amélioration est vraiment remarquable et mérite d'être soulignée, je pense que c'est important et d'autant plus que pour avoir dans mon jeune temps participé au folklore au Waux-Hall, cela permet à des enfants en bas âge de participer aussi et d'être éveillé au folklore local, donc, je tenais avant tout chose à souligner cela mais malheureusement, force est de constater que ces dernières années de plus en plus de t-shirts sont distribués en marge de la distribution classique à savoir qu'il y a certaines personnes par leur fonction, leur statut, leur facilité de contact, on la possibilité de réserver des t-shirts pour des enfants et donc, de plus en plus, des enfants se retrouvent avec un camarade de classe ou un voisin qui a pu obtenir un t-shirt sans devoir faire la file, alors, je sais que certaines personnes ont la possibilité d'obtenir des t-shirts, j'entends par là, les bénévoles ou les acteurs qui donnent beaucoup de leur temps 2 week-ends d'affilée, il faut le rappeler aussi parce que pour les familles, c'est quand même 2 week-ends et plus où on doit se passer essentiellement des papas pendant ces week-ends-là mais donc, voilà, ce que je voudrais vraiment ici, c'est que formellement vous vous engagiez à ce que ce type de processus n'ait pas lieu à Mons, un enfant, c'est égal à un enfant, je comprends que tout le monde ait envie de participer, or, il y a des parents qui se lèvent très tôt le matin, qui font la file, les enfants doivent attendre longtemps avant de pouvoir rejoindre leur zone

alors que d'autres sans aucune explication, je ne vois pas pourquoi un enfant n'aurait pas droit à un t-shirt plutôt qu'un autre, peuvent venir sur la place puisqu'en plus maintenant, apparemment, il y a des points de distribution alternatif et je trouve cela inacceptable, je refuse à fortiori quand il s'agit d'enfant, qu'il y ait des passe-droits à Mons et donc, je vous demande d'être garant du bon fonctionnement de cette distribution et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de favoritisme particulièrement en cette matière, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme la Conseillère, d'abord, merci pour votre interpellation, alors, que se passe-t-il ? Comment est la situation ? Le principe est le suivant. C'est que depuis le début, celles et ceux qui participent à l'organisation du Petit Lumeçon ont le droit de demander un t-shirt pour leurs enfants et l'organisation du Petit Lumeçon me dit-on, mobilise quelque 550 personnes et presque la totalité sont des bénévoles et donc, les bénévoles qui contribuent à l'organisation du Petit Lumeçon et sans ces bénévoles, il n'y aurait pas de Petit Lumeçon, ont, en effet, un t-shirt, alors, je ne vais entrer dans le détail, c'est la régie du Lumeçon, les acteurs du Lumeçon, les anciens acteurs du Lumeçon, les porteurs de vessie, etc... Le personnel communal, service Evènements/communication, techniques, les sweats bruns, les gardiens de la paix, etc... représentent environ 70 personnes. Les personnes, comme je viens de le dire, sont nécessaires à la bonne organisation. Pour ce qui concerne le reste, en toute objectivité, il ne peut y avoir de passe-droit, donc, en dehors de cette règle qui consiste à soutenir les bénévoles qui organisent le Petit Doudou, il ne peut pas y avoir bien entendu le moindre passe-droit et cette règle, qui je pensais, était connue de chacun ne doit pas être considérée comme un passe-droit mais bien comme une manière de stimuler le bénévolat mais sachez ceci quand même, pour ce qui concerne la distribution de t-shirts l'an dernier, les 3.300 t-shirts de la corde n'ont pas été tous distribués, ce qui signifie que tous les enfants qui souhaitaient aller à la corde et qui ont fait la file pour obtenir leur t-shirt l'ont bien eu, voilà, ce qu'on me dit, alors, je peux vous dire autant de t-shirts jaunes, autant de t-shirts bleus mais j'imagine que ce n'est pas cela qui vous intéresse le plus, voilà un peu où cela en est. Si, je résume ma réponse, il y a les bénévoles d'un côté, il n'y a pas eu de difficulté cette année-ci, enfin la Ducasse passée mais s'il devait y avoir des passe-droits, dites-le moi, je suis tout à fait, comme vous le dites, garant qu'il n'y ait pas de passe-droit.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Pour vous rejoindre, effectivement, en ce qui concerne les bénévoles et les personnes investies, je suis tout à fait, vous m'avez dit qu'ils avaient droit à des t-shirts, vous ne m'avez pas dit si cela concernait leurs propres enfants ou les neveux, les nièces, les cousins, les amis parce que d'office, on arrive à déjà 570 t-

shirts, si on fait x 2, on est déjà à plus de 1.100, donc, voilà, c'est bien par rapport normalement, d'après ce que j'ai compris du règlement, aux enfants du bénévole concerné. Le fait que tous les t-shirts ne soient pas distribués, pour moi, cela n'entre pas en compte avec mon interpellation. Si, on sait que tous les t-shirts ne seront pas distribués, alors, on ne fait pas faire la file, on distribue mais il y a l'aspect des tailles, etc... Moi, ce que je veux, c'est que dans le respect des règles, tous les enfants aient droit de la même façon, au même accès à leur folklore qui leur appartient à tous et j'entends que vous vous portez garant par rapport à cela et si, effectivement, j'ai vent de petits problèmes en la matière, vous serez le premier informé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: N'hésitez pas à me le dire et par ailleurs, donc, à la question, est-ce que c'est leur enfant ? On me dit que ce serait leurs enfants, je vais le faire vérifier bien entendu. Ca va ? Bien. Je pense qu'on arrive tout doucement vers la fin des interpellations, il me reste celle de Mme MARNEFFE et celle de Mme MOUCHERON. Allez-y.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Durant l'année 2014, nous avons à maintes reprises interpellé par rapport au stationnement sauvage largement impuni à Mons ainsi que par rapport au stationnement autorisé sur les trottoirs. Dans le premier cas, vous nous aviez promis d'étudier la possibilité que des agents communaux puissent verbaliser. Dans le second, nous vous avons demandé des mesures d'information du grand public ainsi que la mise en place de mobilier urbain préventif. Malheureusement, cela n'a pas été fait et donc, nous avons pris les devants en menant une action de sensibilisation humoristique intitulée « Tu vas passer un sale Car d'Or ». Suite à cela, de nombreux témoignages nous ont été confiés, je vais vous faire part de quelques uns d'entre eux. Le plus touchant, celui d'une personne en fauteuil roulant qui sur les trottoirs de Cuesmes, s'est retrouvée avec une haute bordure lui donnant l'impossibilité de contourner une voiture garée sur le trottoir et lui donnant la possibilité de pouvoir le contourner par la chaussée. Ce jour-là, il pleuvait et cette personne a vainement crié pour demander à la voiture de se bouger, personne n'est venu, enfin si, quelqu'un est venu mais après un certain temps, résultat : il a été trempé et le témoignage m'a été fait par le médecin qui l'a soigné pour pneumonie. Ce n'est pas pour faire dans le larmoyant mais je trouve cela quand même assez touchant comme témoignage. Un autre cas, tout aussi interpellant, le chien d'une personne malvoyante s'est fait renverser à hauteur d'un passage pour piétons au niveau de la chaussée du Roelx parce qu'une voiture assez haute était garée au niveau du passage pour piétons juste avant alors qu'il faut une distance légale par rapport à celui-ci et donc, la voiture empêchait toute

visibilité et la personne qui roulait à vitesse tout à fait modérée n'aurait pas pu anticiper plus que ce qu'elle n'a fait, la présence de cette personne et donc, à renversé le chien et la personne malvoyante a fait une chute. D'autres témoignages de personnes à mobilité réduite qui ne trouvent pas de place sur les places handicapées parce que des personnes sans la carte ad hoc occupent leurs emplacements. On nous parle aussi de dégradation de pelouses et de parterres notamment avenue Maistriau ou avenue du Pont Rouge parce que les voitures s'y stationnent et enfin, quantités de témoignages, de piétons, de parents avec poussettes obligés d'aller sur la route, au niveau des abords des écoles pour contourner des voitures garées sur les trottoirs. Pour nous, ce problème est essentiel et il faut le traiter avec urgence. La réussite du futur Plan communal de mobilité et du nouveau plan de stationnement dépend de leur contenu proprement dit mais également de la fin de ce stationnement sauvage et du respect des autres formes de mobilité. Tant qu'il est moins risqué financièrement de se stationner de manière sauvage et que sur un emplacement payant sans payer, tant que la largeur minimale de trottoir d'1,50 ne sera pas respecté pour les PMR, tant que les pistes cyclables seront des parkings, le plan de stationnement ne sera qu'une manière de remplir les coffres de la Ville et non une véritable stratégie de mobilité. Pouvez-vous nous faire un bilan de l'état d'avancement des mesures pour palier à cette problématique et nous donner vos intentions pour la suite. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, merci infiniment et soyez assurée que le Collège partage votre indignation et nous condamnons sans réserve celles et ceux qui font preuve d'incivilité et qui se garent sur les trottoirs en infraction. Nous allons dans des délais raisonnables modifier le règlement général de police parce que dans les discussions que nous avons avec le parquet, la volonté est que la sanctionnatrice ou le sanctionnateur puisse dans le cadre des incivilités sanctionner sur base de certains PV de roulage dont notamment les PV de stationnement en infraction, ce qui devrait nous permettre d'être beaucoup plus actif et en tout cas faire tomber les sanctions en espérant de dissuader. Par ailleurs, on refait aussi une campagne d'informations et de sensibilisation via le Mons Mag du mois de mai en insistant à nouveau sur les usagers faibles et les PMR et enfin, quand on mettra en œuvre le plan de mobilité avec le Shop and Go, normalement, on devrait avoir une modification du comportement des automobilistes en espérant qu'ils ne se trouvent pas sur les trottoirs impunément, donc, nous allons continuer à faire la chasse aux gens qui sont stationnés sauvagement et pour le respect des trottoirs en faveur des piétons et des PMR. Voilà. Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: En termes d'actions policières. On a également eu un témoignage d'une personne qui avait un courrier qui datait de 2004. Il avait fait un courrier au Conseil de police à l'époque et suite à cela, c'était au niveau de la rue Taille des Vignes, suite à cela, la police avait fait un avertissement aux riverains leur demandant de respecter les Lois et faire preuve de civisme et que si ce respect n'était pas fait, il y aurait une répression qui serait mise en place, donc, est-ce que déjà, il y aurait une possibilité déjà de faire cela pour les rues particulièrement concernées par cette problématique. D'autre part, on a parlé aux endroits où le stationnement est autorisé sur le trottoir à la possibilité de mettre en place des bordures et des piquets pour délimiter clairement l'emplacement réservé au stationnement de l'emplacement réservé aux piétons. Je pense que de toute manière, la déstabilisation des pavés sur la partie réservée aux piétons à un coût pour la Ville et donc, la mise en place de ces piquets et ces bordures « compenserait » un petit peu le coût que nécessiterait la réfection des trottoirs si on ne fait rien. Dernière chose, enfin, mais je crois qu'au niveau des écoles, il y a aussi un gros travail à faire de sensibilisation mais également un plan de mobilité scolaire, comme vous le dites, à certaines heures, il y a vraiment un vrai problème de stationnement, à d'autres, il n'y en a pas du tout et l'heure d'entrée et de sortie des écoles est vraiment le moment où non seulement il y a un problème de stationnement sauvage mais en plus il y a un risque important parce que les enfants qui sortent de l'école sont obligés de marcher sur la route, donc, voilà, ce sont différentes choses, je pense, auxquelles il faudrait également penser.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous avez le dernier mot mais simplement pour vous dire qu'il y a un plan d'installation de piquets même si reconnaissons-le, on va finir par être la ville championne du monde de piquets sur trottoirs. Cela a un coût considérable mais l'Echevine pourrait en parler mieux que moi, nous avons un plan et progressivement nous en mettons surtout dans les endroits les plus aigus et bon, on poursuivra. Par ailleurs, on sanctionnera et enfin, sachez aussi qu'il y a de grands efforts dans les écoles communales en matière de sensibilisation à la sécurité routière notamment dans les années de 5^e, 6^e primaires où on attire leur attention sur ce qu'il convient de faire et ne pas faire et leur apprendre aussi que s'ils font des infractions, ils sont sanctionnés, donc, on espère par ce biais-là, non seulement sensibiliser l'enfant mais également sensibiliser leur famille. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Par rapport aux écoles, effectivement, je pense qu'il y a un travail positif qui se fait notamment à l'école communale d'Hyon, j'ai eu des échos de parents qui me disent qu'il y a un vrai travail de sensibilisation qui se fait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Saint-Symphorien.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Par ailleurs, il y a une action sympathique qui peut être menée, c'est transformer les enfants en petits agents qui sensibilisent les automobilistes en leur donnant des faux PV en disant « attention vous êtes garé sur le trottoir » mais par rapport au plan de mobilité scolaire, je pense que cela reste important parce que non seulement, cela concerne l'enseignement communal mais cela concerne tous les réseaux libres que vous ne pouvez pas toucher en termes de mobilité, donc, je pense que clairement, un plan de mobilité scolaire à joindre au plan de mobilité est une priorité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Dernière interpellation, la réforme des services de secours, Mme MOUCHERON, vous allez nous donner des sous.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Depuis le 1^{er} janvier dernier, la zone de secours est une réalité et la théorie de sa mise en œuvre est forcément confrontée à la pratique du terrain et des aménagements devaient être trouvés pour permettre à la zone de fonctionner au mieux possible et suite à l'inquiétude des pompiers, un protocole d'accord entre la Ville de Mons et ses agents devait être signé dès janvier et manifestement, à la lecture des récents articles et suite aux actions des pompiers de la zone, il semblerait que la réforme des services de secours n'est pour le moment pas optimale et donc, aujourd'hui, les pompiers doivent faire face à des problèmes administratifs, logistiques et opérationnels, ils annoncent par ailleurs, des nouvelles actions tant qu'ils n'obtiendront pas gain de cause, donc, j'aurais voulu savoir où on en était aujourd'hui, est-ce que le protocole d'accord a été signé entre les pompiers et la Ville de Mons et globalement comment garantir un service à la population qui soit efficace et performant si les moyens de nos pompiers ne sont pas déterminés et pris en compte, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame MOUCHERON. Quand est-il aujourd'hui ? La zone fait, effectivement, face à des nombreuses difficultés d'ordre administratif, difficultés inhérentes à la fusion de 10 services d'incendie, à la création d'une structure juridiquement et financièrement autonome et l'application de nouveaux statuts administratifs et pécuniaires pour le personnel opérationnel. Au niveau administratif, les négociations sont en cours entre les Directeurs généraux, le Directeur financier de la Zone et le Chef de Zone afin de mettre sur pied une organisation administrative et technique opérationnelle. Le protocole d'accord a-t-il été signé entre les pompiers de Mons et la Ville ? Le protocole d'accord suite aux comités particuliers de négociation de janvier 2015 a été envoyé aux organisations syndicales le 13 janvier pour signature. Il y a deux remarques dans ce protocole. Un, le solde de jours maladie par agent

est indiqué sur base de maximum 30 jours calendrier par année d'activité de service et deux, le solde des heures de congés par agent disponible au plus tard le 28 février reprendra d'une part, de manière indistincte les VA et les MHS (heures supplémentaires) avec indication des périodes de congés payés qui n'ont pas encore été prises et d'autre part, les heures supplémentaires à récupérer. Ces deux points sont finalisés mais le solde des heures de congés et des heures supplémentaires à transférer doivent encore être communiqué à chaque pompier. Une dérogation maximum de 70 heures supplémentaires transférables a été sollicitée par la commune auprès du Conseil de zone sous réserve d'un accord tripartite Zone-Commune-Pompier. Dernière question, comment garantir un service à la population efficace et performant si les moyens et les besoins ne sont pas déterminés et pris en compte ? Au niveau des opérations de secours, rien n'a changé depuis le 1^{er} janvier 2015, la qualité du service rendu à la population reste de très haut niveau et nous saluons et félicitons les pompiers. Vous avez le dernier mot.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Merci pour les informations et donc, évidemment, on sera attentifs à l'évolution du dossier, je me rends bien compte de la difficulté de mettre en œuvre cette réforme, c'est problématique pas seulement à Mons, c'était vraiment pas pour vous mettre en difficulté mais pour avoir une vision claire de la situation, je me rends compte que ce n'est pas simple, que l'harmonisation des statuts et des avantages doit être particulièrement compliquée et donc, voilà, on sera attentifs à la façon dont le dossier va évoluer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, l'incident est clos. Je pense que tout le monde a pu questionner et interpeller. Je voudrais remercier le nombreux public.

La séance à huis clos s'ouvre avec 41 présents.
Sont absents : MM. Fr. HAMBYE, DUPONT

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
70^e Objet : Service de Prévention. Désignation du Vice-Président pour le Plan de Cohésion sociale. Prévention 1.2015.8

ADOPTE – 86^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
71^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à un Chef de Bureau – Autorisation. GRH/SC/PA

ADOPTE – 87^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
b) Octroi de congés parentaux dans le cadre d'interruptions de carrière à une employée d'administration. GRH/SC/PA

ADOPTE – 88^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
c) Démission honorable d'un employé d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTE – 89^e annexe

72^e Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH

ADOPTE – 90^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
b) Démission honorable d'un ouvrier qualifié (jardinier-élagueur) définitif. GRH/SH/4123

ADOPTE – 91^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
c) Démission honorable d'un ouvrier qualifié (jardinier-élagueur) définitif. GRH/SH/10440

ADOPTE – 92^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
d) Démission honorable d'un contremaître. GRH/SH/10030

ADOPTE – 93^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
73^e Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à un bibliothécaire. GRH/10/12179

ADOPTE – 94^e annexe

74^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
a) Prorogation de la mise à disposition, à titre gratuit, d'un employé d'administration au sein de l'ASBL « Office du Tourisme ». GRH/HH/ASBL/OT

ADOPTE – 95^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à un Agent technique en chef. GRH/SH/17507

ADOPTE – 96^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à un Attaché spécifique (Architecte) – Autorisation. GRH/SH/

ADOPTE – 97^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Fin prématurée de l'interruption complète de carrière octroyée à une employée d'administration. GRH/AD/APE

ADOPTE – 98^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

75^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un gradué spécifique éducateur. GRH/AJ/Prév.

ADOPTE – 99^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

76^e Objet : CAISSE DES PENSIONS. Prise en charge d'une quote-part dans la pension de retraite allouée à un ancien téléphoniste au Théâtre Royal de Mons. GRH/11394

ADOPTE – 100^e annexe

77^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. 8^e/1^e 4124(2)/4119(2)/4079/4038/4120/4039

ADOPTE – De la 101^e à la 108^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Octroi d'un congé pour prestations réduites à des fins thérapeutiques à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 7808

ADOPTE – 109^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 7808

ADOPTE – 110^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Désignations à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres(ses) spéciaux(es) de religion catholique. 8^e/1^e 4086/4105/4104//3835/3336/4112

ADOPTE – De la 111^e à la 116^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

e) Ratification de la démission d'une maîtresse spéciale de religion protestante à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/1^e 4107

ADOPTE – 117^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial de religion protestante. 8^e/1^e 4118

ADOPTE – 118^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial d'éducation physique. 8^e/1^e 4130

ADOPTE – 119^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

h) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e 3620(2)/4131/4088/3888(2)/3918/3036/3948

ADOPTE – De la 120^e à la 128^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

i) Écartement d'une institutrice maternelle dans le cadre de la mesure de protection de la maternité. 8^e/1^e 3481

ADOPTE – 129^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

j) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'instituteurs(trices) maternels(les). 8^e/1^e 3879/3882

ADOPTE – 130^e et 131^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

k) Désignation d'une maîtresse spéciale en psychomotricité organique, à titre temporaire, dans un emploi vacant. 8^e/1^e 3916

ADOPTE – 132^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

l) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive. 8^e/1^e 8045

ADOPTE – 133^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

m) Désignation d'une maîtresse spéciale en psychomotricité organique, à titre intérimaire.
8^e/1^e 4050

ADOPTE – 134^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

78^e Objet : PROGRESS ASBL – Désignation d'un représentant de la Ville. Secrétariat
Gestion des Associations JYD

ADOPTE – 135^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 03 mars 2015.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. LIBIEZ.

E. DI RUPO
